

Rapport annuel 2013



► ensemble valorisons nos déchets



SYNDICAT MIXTE
DE LA VALLÉE DE L'OISE



► sommaire



Les évènements
marquants 2013

1



Les chiffres clés

2



Les évolutions
notoires 2013

3



Les instances
et les services

4



Les annexes sont consultables sur le site internet du SMVO en composant son login et mot de passe personnel.

“



▶ Les événements
marquants 2013

“ Une régie transport ”

L'année 2013 a été riche en événements pour le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise.

Tour d'horizon des faits marquants avec Philippe MARINI, président du SMVO et Gilles CHOQUER, Directeur Général des Services

Frédéric Hennebert (*) : quels sont les événements marquants de l'année 2013 ?

P. Marini - Le SMVO ne cesse d'évoluer dans ses perspectives. En 1993, nous étions quelques uns déjà à croire en ce principe de mutualisation des services liés aux déchets et le projet paraissait ambitieux.

Aujourd'hui, 20 ans après les premiers desseins, je suis agréablement surpris par nos résultats et je réalise que ce sujet, qui doit tenir compte des évolutions de notre société, des habitudes et des comportements de nos concitoyens, est en réflexion permanente et en perpétuelle remise en question.

En 2013, nous avons accueilli un nouvel adhérent, la Communauté de Communes du Canton d'Attichy, nous avons conclu deux années d'expérimentation de l'extension des consignes de tri aux nouveaux emballages plastiques avec Eco-Emballages, nous avons mis en place notre **régie de transport** des bennes de déchetteries, nous avons poursuivi notre programme de travaux de **mise aux normes et de modernisation des 22 déchetteries de notre réseau**, et nous avons constaté une **nouvelle diminution sensible de notre production d'ordures ménagères résiduelles (OMR)**, en même temps qu'une hausse conséquente des



Philippe Marini

Sénateur de l'Oise - Maire de Compiègne

collectes sélectives d'emballages ménagers et de papiers recyclables.

Ceci, n'en doutons pas, en raison des efforts particuliers fournis en matière de communication et de prévention auprès des habitants.

Voici, en résumé, les principaux faits que je suis tenté de mettre en avant pour cette année 2013, concernant l'activité de notre syndicat.

“ **Le geste de tri est plus facile à comprendre et à pratiquer** ”

En 2013, quels sont les résultats en matière de valorisation et de recyclage. Avez-vous constaté des progrès significatifs ?

Nous avons plus de tri en 2013 qu'en 2012.

(*) journaliste indépendant

Il y a plus d'emballages et de papiers qui arrivent au centre de tri de Villers-Saint-Paul qu'auparavant. **Nous sommes sur un rythme de progression de plus 10 % par an.** C'est un bon résultat.

Vous savez pourquoi ?

Au début, le tri semblait compliqué et difficile à faire, mais depuis 2012, toutes les consignes de tri sont simplifiées, le message est plus clair, et les performances ne cessent de s'améliorer.

En particulier, **le tri a été « boosté » par l'expérimentation nationale d'extension des consignes de tri pilotée par Eco-Emballages, consignes étendues à tous les emballages plastiques.**

Avec 490 000 habitants, nous sommes le plus gros site de cette expérimentation qui n'a concerné en France qu'environ 4 millions d'habitants. Avant, nous ne triions comme emballages en plastique que des bouteilles et flacons ; aujourd'hui nous triions aussi les pots et barquettes en plastique, les pots de yaourt, les films plastique, les sacs d'emballage, le polystyrène ... En poids, cela représente une augmentation de 3,5 kg par an et par habitant, soit une augmentation de 50 % des emballages en plastique triés.

Le geste de tri est plus facile à comprendre et à pratiquer, donc les résultats sont meilleurs. C'est aussi dû en partie à la bonne campagne de communication que nous avons menée pour expliquer ce geste.

Si le tri augmente, vous avez moins de déchets à incinérer ?

Nous avons en effet de moins en moins de déchets résiduels à brûler. **La poubelle des ordures ménagères résiduelles (OMR) baisse plus vite que le tri n'augmente.** Nous avons perdu 14 kg en un an par personne.

4 kg ont été gagnés sur le tri, et donc 10 de ces 14 kg sont plutôt le fruit de la prévention et de la baisse de consommation, sans que l'on puisse bien faire la part entre les facteurs économiques et les comportements de plus en plus éco-responsables de nos concitoyens.

A l'origine, nous envisagions une progression constante des tonnages d'ordures ménagères, tout comme une progression démographique. Finalement, nous observons une baisse continue des tonnages d'ordures ménagères depuis 2006, et une croissance démographique qui se ralentit nettement. En 2013 nous enregistrons, comme en 2012, une diminution de près de 5% de la production d'ordures ménagères résiduelles (OMR), alors que le rythme de baisse de ce même ratio se situait autour de 3% l'an les six années précédentes. Ceci veut dire que ce que nous disions depuis quelques années, sur la capacité de notre centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul à accueillir à l'horizon 2020 la quasi totalité des ordures ménagères résiduelles du département de l'Oise, est encore plus vrai aujourd'hui. La révision en cours du plan départemental de gestion des déchets ménagers de l'Oise doit prendre en considération cette réalité dont il devient de plus en plus difficile de douter.



“ **Nous avons encore la capacité d'accueillir 36 000 tonnes au centre de valorisation énergétique** ”

Vous cherchez donc de nouveaux partenaires pour le centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul ?

Comme nous avons moins de déchets à incinérer, le centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul pourrait en effet jouer un rôle sur un périmètre plus large que celui de la Vallée de l'Oise.

Au 25 avril 2013, autre évènement marquant de l'année, le périmètre s'est d'ailleurs agrandi avec l'adhésion de la Communauté de Communes du Canton d'Attichy (CCCA). Nous sommes passés de 473 000 habitants à 490 000.

Cette collectivité apporte 4 000 tonnes d'OMR par an. Et déjà en 2012 nous avons accueilli un nouvel adhérent, la Communauté de Communes des Sablons, 35 000 habitants.

Et pourtant, en 2013, nous aurions pu traiter encore près de 36 000 tonnes de plus d'OMR, soit, selon le ratio SMVO, la production de 138 000 habitants. Et comme nous risquons encore de constater à la fin 2014 que 4 000 tonnes manquent à l'appel, c'est plutôt 153 000 habitants supplémentaires dont nous pourrions dès à présent traiter les déchets résiduels.

Le calcul est simple : la capacité du centre de valorisation de Villers-Saint-Paul est de 173 250 tonnes / an. Le SMVO en apporte 137 300 en 2013, dont 125 400 tonnes d'OMR et 11 900 tonnes

de tout-venant incinérable provenant des déchetteries. Et nous nous employons à réduire progressivement ce tout venant de déchetteries en développant les filières de recyclage matière.

La mise en place dès 2014 de la filière « écomobilier » va déjà permettre d'en soustraire tous les éléments d'ameublement, ce qui est loin d'être négligeable, et nous questionnons les opérateurs privés sur leur capacité à trier et valoriser une plus grande part du gisement restant.

Alors, oui, nous sommes convaincus de pouvoir offrir à de nouveaux partenaires une capacité de valorisation énergétique de leurs déchets résiduels de plus en plus conséquente, car notre propre gisement a encore des marges substantielles de réduction, grâce à la politique de prévention et à la montée en puissance des techniques et filières de recyclage.

A ce sujet vous avez également signé une convention avec votre voisin Valor'Aisne ?

C'est une convention d'entente entre deux établissements publics aux missions comparables et qui sont convenus de s'entraider en cas de besoin. Cette fois c'est un service que nous rendons à Valor'Aisne, syndicat départemental de traitement des déchets de l'Aisne, pendant qu'ils reconstruisent un de leurs centres de tri. Nous prenons une partie de leur tonnage mais c'est temporaire. Ils nous envoient leur collecte sélective du Sirtom du Laonnois. Cela représente 1 500 tonnes par an.

Nous ne faisons pas de bénéfice sur ce service rendu, qui est facturé au prix coûtant comme le prévoit la législation pour ce type d'entente

inter EPCI. En revanche ça nous permet de mieux amortir notre installation. C'est une opération bénéfique pour les deux syndicats.

🗨️ *On voit clairement un progrès* 🗨️

Gilles CHOQUER, pouvez-vous nous parler des études de caractérisation des poubelles ?

G. Choquer : la caractérisation, c'est une sorte de scan de votre poubelle qui vise à comprendre les changements que nous évoquons dans la production des ordures ménagères résiduelles, et à anticiper les évolutions possibles. Comme pour un sondage, nous avons un panel représentatif qui permet d'avoir une analyse correcte de la réalité. Nous ciblons des poubelles dans plusieurs communes et à une saison précise. Tous les ans, on fait de la caractérisation. Ce scan permet de détecter dans la poubelle tout ce que l'utilisateur n'a pas trié en vue du recyclage. Nous regardons toutes les matières valorisables qui sont dans les poubelles et nous comparons avec les années précédentes. Cela nous permet de constater les progrès effectués dans le recyclage et d'identifier les marges de progression.

Les résultats sont-ils encourageants ?

Nos caractérisations nous disent par exemple que sur le verre nous avons progressé. Il restait 36 % du gisement de verre dans la poubelle d'OMR en 2012. L'an dernier, il n'y en avait plus que 29 %. Nous avons donc gagné 7 % de taux de captation.

Même constat sur les emballages (les plastiques, canettes en aluminium, briques alimentaires). En 2012, il restait 53 % des emballages dans la poubelle. L'an dernier, il n'en restait que 44 %. Nous avons donc gagné 9 % de taux de captation. Ce travail nous montre aussi les efforts qui nous restent à poursuivre.

Il reste encore à capter : 33 kg d'emballages dont 14 kg de nouveaux plastiques (films, pots et barquettes), **12 kg de papiers, 10 kg de verre.**

Cela représente 55 kg par an et par habitant, soit 27 000 tonnes par an, soit une marge de progression considérable, puisque l'ensemble des emballages et papiers provenant de la collecte sélective ne représente au SMVO qu'un peu plus de 36 000 tonnes aujourd'hui. Il restait 65 kg d'emballages et papiers dans les OMR en 2012 et 82 kg en 2006.

Nous avons donc gagné 17 kg par habitant depuis cette date et 10 kg au cours de cette seule année. Certes, le gisement tend à diminuer pour certains matériaux comme le papier et le verre, ce qui explique une partie de cette évolution. **Mais nous avons tout de même collecté 4 kg par habitant de plus en 2013 (+10%).** C'est un progrès conséquent.

Sans signifier que l'on pourrait capter la totalité du gisement résiduel, du moins à court terme, cette analyse permet de mesurer les progrès effectués et d'orienter les messages en terme de communication auprès des habitants.

🗨️ *Nous avons gagné 7 % de taux de captation.* 🗨️



Gilles CHOQUER, la grande nouveauté de ce début d'année 2013, a été la création d'une régie transport des bennes de déchetteries ?

Oui, le syndicat a changé d'échelle avec la mise en place au 1^{er} janvier 2013 de la régie transport. Pour cela, le syndicat a dû recruter des chauffeurs et louer des camions pour assurer lui-même le transport des bennes de son réseau de déchetteries.

Pourquoi vouloir assurer ce service en interne ?

Nous avons expérimenté plusieurs prestataires de service depuis la fin des années 90.

Nous n'étions pas toujours satisfaits de la réactivité de nos prestataires au moment de la phase de forte fréquentation de nos déchetteries, généralement au printemps et en été, des périodes critiques durant lesquelles le vidage des bennes doit être très rapide pour éviter la fermeture de nos déchetteries. Cela peut être considéré comme un défaut de service lorsque des bennes pleines nous obligent à fermer la déchetterie. L'utilisateur ne comprend pas forcément pourquoi nous sommes dans une telle situation de devoir lui refuser l'accès.

Et aujourd'hui, vous êtes satisfait du fonctionnement ?

C'est un service que nous avons besoin de maîtriser. Depuis la mise en place de ce transport en régie, le fonctionnement est meilleur mais ce n'est pas encore parfait. Nous avons rencontré quelques difficultés à la mise en place. Les chauffeurs ont des temps de conduite à respecter, des congés... mais globalement le bilan est positif. Nous sommes capables d'analyser les difficultés rencontrées qui peuvent se traduire par un défaut de service à l'utilisateur. Et nous continuons à travailler sur l'optimisation de notre chaîne logistique.

Nous visons un objectif zéro défaut de service qui nécessite une logistique très complexe.

Financièrement, cette régie est-elle plus avantageuse pour le syndicat ?

Financièrement, nous avons réussi à rendre le service légèrement moins cher qu'auparavant. Nous avons une meilleure qualité de service pour un coût pratiquement équivalent.

Le tonnage en déchetterie a-t-il augmenté grâce à ce service de meilleure qualité ?

Non, le tonnage en déchetterie est identique aux tonnages de 2012 et 2011. En revanche, la fréquentation a augmenté. Nous avons eu 700 000 visites l'an dernier en 300 jours dans nos 25 déchetteries (600 000 visites en 2012). Cela fait plus de 100 visites par jour dans chaque déchetterie.

Cette régie a-t-elle nécessité une augmentation de personnel ?

Oui, nous avons embauché 18 chauffeurs à plein temps. Huit agents polyvalents de déchetterie peuvent aussi intervenir en renfort comme chauffeur en cas de besoin.

Avec les encadrants, l'effectif se compose de 23 personnes. Cela porte à 108 le nombre de salariés pour le syndicat. Mais **le total des emplois induits par l'activité des déchets du SMVO s'élève à près de 200 personnes.**

En 2013, vous avez dû aussi rénover et moderniser vos déchetteries ?

Oui, nous avons effectué des travaux essentiellement pour des raisons de sécurité et de réglementation (la réglementation pour les installations classées pour la protection de l'environnement).

Les déchetteries, c'est un concept né il y a une trentaine d'années. En 1996, quand nous avons créé le SMVO, il n'y avait qu'une déchetterie située à Crépy-en-Valois. Nous en avons construit 22 en moins de 20 ans.

Au départ, ces déchetteries étaient très simples avec des quais et des bennes. Progressivement, de nouvelles fonctions ont été ajoutées.

Nous avons diversifié et séparé les types de déchets (huiles, piles, meubles, pneus...) et chaque nouvel éco-organisme impose son propre contenant. Il y a aussi des produits chimiques et électroniques qui peuvent représenter un danger.

Aujourd'hui, la réglementation nous impose des bâtiments en dur, fermés pour stocker les déchets toxiques. Nous avons été obligés de modifier nos installations pour répondre à ces nouvelles normes. Par exemple, sous les constructions nous devons aussi installer des bacs de rétention.

Il y a de plus en plus de produits divers en déchetterie mais aussi de plus en plus de visites et nous devons assurer la sécurité du public. Pour empêcher des accidents comme des chutes de visiteurs dans une benne, nous avons dû équiper nos installations de rehausseurs.

Pour les gravats, nous avons également mis en place un nouveau dispositif sécurisé.

**« Nous avons construit
22 déchetteries
en moins de 20 ans ! »**

Philippe MARINI, au final, toutes ces nouvelles installations et nouveaux services ont-ils un impact sur le coût pour les habitants ?

P. Marini : Non, ça ne coûte pas plus cher pour plusieurs raisons.

1 - Le fait d'accueillir de nouveaux adhérents, comme Attichy en 2013 ou encore les Sablons en 2012, nous permet de mieux amortir nos charges fixes.

2 - Les éco-organismes nous apportent des aides financières. Selon le principe pollueur-payeur, ce sont ces filières professionnelles (producteurs et distributeurs) qui contribuent financièrement à la collecte et au recyclage ou traitement de leurs produits, et nous sommes donc mieux financés qu'auparavant. Au départ il y avait Eco-Emballages. Aujourd'hui, on compte une petite dizaine d'éco-organismes. Trois nouveaux sont apparus en 2013: Eco-mobilier, éco-DDS (déchets diffus spécifiques) et Dastri (collecte des seringues usagées). Ces nouveaux éco-organismes nous permettent de réaliser des économies sur le traitement des déchets, de mieux maîtriser les coûts et surtout de ne pas les augmenter.

3 - Enfin, les effets de la rénovation de notre centre de tri de Villers-Saint-Paul en 2012 se sont fait ressentir l'an dernier. Désormais, ce centre est davantage mécanisé, plus productif, son exploitation revient moins cher et permet de recevoir plus de recettes pour l'activité tri que nous n'avons de dépenses.

Au final notre budget 2013 a été identique à celui de 2012. En euros constants, le coût par an et par habitant a même diminué de 15 % en 6 ans. Il est passé de 53 € en 2007 à 45 € l'an dernier. Cela représente moins d'un euro par semaine par habitant !

“ Les habitants du SMVO ont deux fois mieux trié les plastiques qu’ailleurs ”

Le SMVO comme 51 autres collectivités en France participe à une expérimentation pilotée par Eco-Emballages qui consiste à trier encore plus d’emballages en plastique.

Frédéric Hennebert : pourquoi avoir étendu les consignes de tri à tous les emballages en plastique.

C. Le Pober - Plus de 1 million de tonnes d’emballages en plastique sont mis sur le marché français chaque année, or seules 235 000 tonnes sont recyclées. Pourquoi ? Parce que, depuis 20 ans, seuls les bouteilles et les flacons sont recyclés, soit la moitié des emballages en plastique.

Nous avons l’impression qu’il n’y a qu’une seule sorte de plastique mais c’est beaucoup plus compliqué !

Les autres emballages en plastique, les pots de yaourt, les barquettes, les films, les sacs en plastique aujourd’hui ne sont pas dans les consignes de tri car ils sont composés de différentes résines, voire de résines mélangées.

Depuis 20 ans, nous avons développé les débouchés des bouteilles et flacons. Et avec quel résultat ! Les bouteilles en plastique redeviennent des bouteilles en plastique .

Il nous semble maintenant intéressant de regarder la faisabilité et la pertinence économique de développer le recyclage des autres emballages en plastique.

Nous avons souhaité expérimenter sur 4 millions de français afin d’apprendre avant de développer sur la totalité du territoire. **Le SMVO fait partie des 51 collectivités, réparties sur le territoire français, sélectionnées.**



Catherine Le Pober
*Directrice Régionale
d'Eco-Emballages*



Quels sont les résultats pour le SMVO ?

Depuis début 2012, les habitants du SMVO mettent dans leur bac jaune la totalité de leurs emballages ménagers, c’est très simple.

Les habitants ont remarquablement joué le jeu. Les performances de tri sur ces nouvelles résines sont 2 fois plus importantes que la moyenne nationale (3,5 kg par habitant et par an contre 1,5 kg). **Ça a marché deux fois mieux qu’ailleurs**, c’est parfait et prouve que la communication a été bien faite.

Nous apprenons beaucoup avec le centre de tri de Villers-Saint-Paul qui est un des seuls centres à séparer toutes les résines. Il y a encore du travail pour fluidifier le process, trouver des débouchés mais nous y travaillons et des programmes de travaux sont en cours.

Nous devons trouver des solutions innovantes pour alléger la facture environnementale.

“ Le programme local de Prévention des déchets à mi-parcours ”

Pour Sophie Rouat de l'ADEME, ce qui fait l'identité du SMVO, c'est d'avoir lié des logiques de prévention, de recyclage et de valorisation énergétique.

En cela, le SMVO est précurseur.

S. Rouat - Depuis longtemps, le SMVO est engagé dans la prévention des déchets, c'est-à-dire leur réduction et la diminution de leur nocivité.

L'effet de cette politique est aujourd'hui visible. Associées à l'extension des consignes de tri des emballages plastiques, les actions de prévention ont permis de réduire sensiblement les tonnages d'OMR (ordures ménagères résiduelles) et d'OMA (ordures ménagères assimilées).

Le programme local de Prévention des déchets du SMVO porte sur l'ensemble des flux de déchets y compris ceux portés en déchetteries. Pour démontrer l'efficacité du dispositif sur le long terme et avoir un impact sur l'ensemble de déchets, le programme prévoit des actions ciblant, par exemple, les déchets organiques avec la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective, le compostage domestique ou autonome.

Sont aussi considérés les déchets destinés au réemploi ou à la réparation tels que les meubles, textiles, jouets, électroménagers, ...



Sophie Rouat
*coordinatrice déchets à l'Ademe,
direction régionale Picardie.*

“ Les actions de prévention ont permis de réduire sensiblement les tonnages d'OMR et d'OMA ”

Le SMVO s'appuie et soutient les initiatives portées par des structures de type « ressourceries ».

Nous avons encore presque trois ans de partenariat ADEME - SMVO pour renforcer le travail initié et poursuivre la diminution des déchets. Le SMVO pourra ainsi continuer à expérimenter et explorer de nouvelles voies, mettant en œuvre des partenariats avec les acteurs concernés (communautés de communes adhérentes, administrations, acteurs économiques et associatifs).

“ Une opportunité de coopération avec le SMVO ”

Valor'Aisne, syndicat de traitement des déchets ménagers de l'Aisne représentant 523 440 habitants, a signé en 2013 avec le SMVO une convention d'entente.

Jérôme Littière, Directeur général des Services de Valor'Aisne, nous explique pourquoi.

J. Littière - Notre principale motivation était de mutualiser des équipements publics de traitement entre territoires voisins avec une vraie volonté de réciprocité durable.

Il s'agissait d'une véritable **opportunité de coopération entre Valor'Aisne, temporairement déficitaire en capacité de tri, suite à la fermeture de son centre de Laon, et le SMVO qui venait de mécaniser son centre de Villers-Saint-Paul.** Le flux annuel traité dans l'Oise pour le compte de l'Aisne est de 1 500 à 2 000 tonnes.

En effet, auparavant nous possédions trois centres de tri qui triaient 19 000 tonnes / an en régie et nous avons en projet de créer à côté de Saint-Quentin un nouveau centre qui doit porter à moyen terme la capacité de traitement des déchets recyclables à 40 000 tonnes/an.

Nous avons dû anticiper la fermeture du centre de tri de Laon (il a cessé de fonctionner le 1er avril 2013). L'idée était de trouver des capacités de traitement rapides afin d'assurer la continuité du service public de traitement des déchets. Nous avons pensé qu'il serait intelligent de travailler avec notre voisin le SMVO.

Juridiquement, une telle convention d'entente était possible ?

Le Conseil d'Etat a reconnu dernièrement la possibilité pour deux collectivités de conclure



Jérôme Littière
Directeur Général des Services de Valor'Aisne



une convention constitutive d'une entente à la condition que cette entente ne permette pas une intervention à des fins lucratives de l'une de ces personnes publiques. **C'est un accord gagnant - gagnant.**

Dans ce cadre juridique, nous avons eu la possibilité de mettre en place cette entente très rapidement par délibérations concordantes de nos deux comités syndicaux.

En matière de déchets, ne faut-il pas aujourd'hui réfléchir à une échelle plus large que le département ?

Les limites administratives départementales en matière de déchets sont parfois contraignantes. Je pense qu'il faut faire sauter certaines cloisons réglementaires entre les territoires et que nous réfléchissions sur des bassins de vie.

Nous devons mutualiser les équipements afin d'éviter de construire chacun des équipements surdimensionnés.

“ L’incinération plutôt que l’enfouissement ”

Frédéric Hennebert - Alain Brailly est le nouveau président de la Communauté de Communes du Canton d’Attichy.

Elu le 16 avril dernier à la quasi-unanimité (37 voix sur 38), il succède à Lucien Degauchy, député-maire.

Nouveau président mais pas nouveau venu. Alain Brailly connaît bien la CCCA puisqu’il était déjà présent dans le mandat précédent. « *Pendant six ans, de 2008 à 2014, j’étais vice-président en charge des travaux, de la voirie et des transports. J’ai toujours travaillé avec Lucien Degauchy sans problème.* »



Alain Brailly
président de la Communauté de Communes
du Canton d’Attichy



Du SVMO, il connaît également les rouages et confie sans détour à propos de l’adhésion de la CCCA au SMVO.

« *Il y avait une poussée très forte des associations de défense de l’environnement des habitants de Tracy-le-Mont et du secteur qui se battaient pour qu’il n’y ait plus d’enfouissement sur le site de Tracy. Par mesure de solidarité avec ces habitants, j’étais partisan de ne plus procéder à l’enfouissement de nos déchets ménagers.* »

Et d’expliquer « *J’étais plutôt favorable à l’incinération. Après un vote en conseil communautaire, nous avons donc rejoint le SMVO le 1^{er} mars 2013 pour que nos déchets ménagers soient traités au centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul.* »

Depuis un an maintenant, les déchets ménagers des 16 500 habitants (20 communes) de la CCCA sont donc transportés jusqu’au quai de transfert de Compiègne où ils prennent ensuite le rail pour le site de Villers-Saint-Paul.

« *Auparavant, nous devions transporter nos déchets à Carlepont, au centre d’enfouissement de Gurdebeke. Le fait d’aller à Compiègne ne nous pose pas de problème sur le plan logistique, ça représente la même distance pour nos camions.* »

“ **Après un vote en conseil communautaire, nous avons donc rejoint le SMVO le 1^{er} mars 2013 pour que nos déchets ménagers soient traités au CVE de Villers-Saint-Paul.** ”



▶ Les chiffres clés



490 074
habitants

Population totale du SMVO en 2013



311
communes



255
kg/hab./an

Ordures ménagères
résiduelles



25
kg/hab./an

Emballages en verre



52
kg/hab./an

Emballages à recycler
et papiers, journaux/
magazines (hors verre)



201
kg/hab./an

Déchetteries

157 kg hors déchets verts



108
kg/hab./an

Déchets verts

(tous les déchets verts : en porte-à-porte,
des services techniques, des déchetteries)

► Le territoire du SMVO et ses adhérents

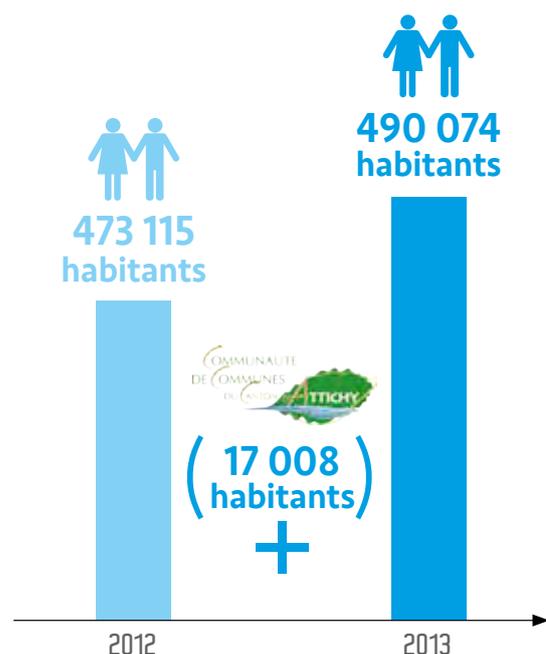


La population

Nombre de communautés de communes et communes (au 31 décembre 2013) = **16 + 4** (depuis le 1^{er} janvier 2014, les 4 communes indépendantes ont rejoint la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne).

Tous les tonnages sont calculés sur la base de la totalité des déchets valorisés et traités en comptant les tonnages de la Communauté de Communes du Canton d'Attichy depuis son arrivée au SMVO. Les ordures ménagères résiduelles sont pris en compte à partir de mars 2013 et les emballages et les papiers depuis mai 2013.

Pour les ratios, ils sont calculés sur la base d'une année pleine pour les tonnages et la population. C'est à dire, les tonnages des mois durant lesquels les déchets de la CCCA n'étaient pas traités au sein des installations du SMVO.



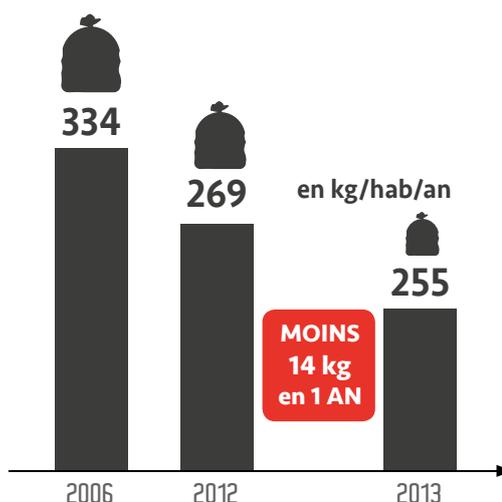
Les ordures ménagères résiduelles

EN 7 ANS : **-11 kg PAR AN** en moyenne **-4 900 T PAR AN** en moyenne

Baisse de **79 kg/hab en 7 ans** soit :

- 11 kg/an (en moyenne) et
- 4 900 t /an (en moyenne).

Accélération de la baisse entre 2012/2013
> baisse de 14 kg / habitant en 1 an.



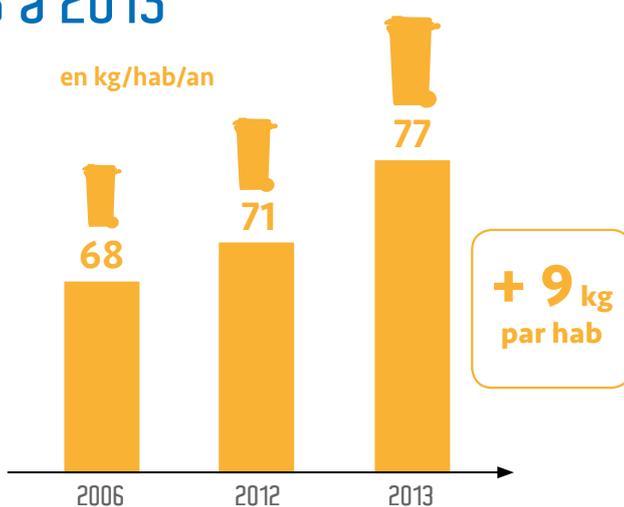
La collecte sélective* de 2006 à 2013

Nette augmentation

De 2006 à 2013, la collecte sélective a augmenté de **9 kg/habitant**.

De 2012 à 2013, elle a augmenté de **6 kg/habitant**. Cette accélération de l'augmentation est remarquable.

Les nouvelles consignes de tri ont représenté **2,2 kg/habitant** en 2012 (début d'expérimentation en juin) et **4 kg/habitant** en 2013.



* Emballages à recycler (dont verre) et papiers, journaux/magazines

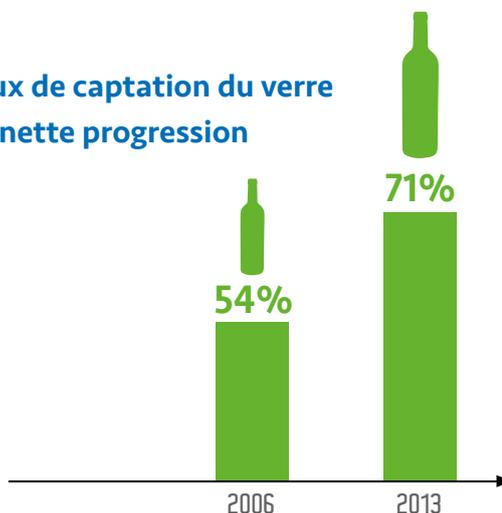
Le cas particulier du verre



Le gisement ayant sensiblement diminué, ces efforts permettent juste de maintenir la quantité de verre collectée à **25,30 kg/habitant**.

En 2006, il restait 1 bouteille sur 2 à collecter. En 2013, il reste 3 bouteilles sur 10 à collecter dans les ordures ménagères résiduelles.

Taux de captation du verre en nette progression



► Les chiffres clés

Les déchetteries



Faible évolution des apports



Plus de tri malgré la baisse du gisement

(1) La collecte sélective augmente de 11,4 kg par habitant !

Année	2006		2013		évolution 2006-2013	
	Tonnes	kg/hab.	Tonnes	kg/hab.*	kg/hab.	%
Ordures ménagères résiduelles	141 500	334,7	124 575	255,4	- 79,3	- 23,7 %
Emballages légers (hors verre) et journaux/magazines	17 400	41,2	25 103	51,9	10,7	26,0 %
Verre	11 394	26,9	12 212	25,3	- 1,6	- 5,9 %
Total Collecte Sélective	28 794	68,1	37 315	79,5	11,4⁽¹⁾	16,7 %
Total OMA	170 294	402,8	161 890	334,9	- 67,9	- 16,9 %
Déchets verts ** (en porte-à-porte)	18 976	44,9	24 291	49,6	4,7	10,4 %
Déchetteries (avec déchets verts)	58 297	137,9	96 793	200,2	62,3	45,2 %
Textiles (hors textiles déchetterie)			1 112	2,3		
Encombrants PAP	8 815	20,9	5 330	10,9	- 10,0	- 47,8 %
Total Encombrants	86 088	203,7	127 526	262,9	59,2	29,1 %
Total DMA ***	256 382	606,5	289 416	597,8	- 8,7	- 1,4 %

* : avec tonnages et population d'Attichy en année pleine

** : OMA = OMr + CS

*** : DMA = OMA + TOTAL ENCOMBRANTS

296 109 tonnes de déchets ménagers  609,52 kg/habitant

COLLECTE



COLLECTE À DOMICILE
ET EN
APPORT VOLONTAIRE



Collecte du verre (12 212 tonnes → 25,30 kg/hab.)



Emballages (4 018 tonnes → 8,20 kg/hab.)



Journaux / Magazines (2 707 tonnes → 5,52 kg/hab.)



Monoflux (18 378 tonnes → 38,22 kg/hab.)

25 103 tonnes → 51,94 kg/hab.



Ordures ménagères résiduelles (*)

(124 575 tonnes → 255,41 kg/hab.) (*) Tonnages reçus aux quais de transfert et CVE

161 890 tonnes → 332,66 kg/hab.



AUTRES COLLECTES



Encombrants (5 330 tonnes → 10,87 kg/hab.)



Textiles en apport volontaire (1 112 tonnes → 2,29 kg/hab.)



Déchets verts en porte-à-porte
(24 291 tonnes → 49,57 kg/hab.)

Déchets verts
des services techniques des communes
(6 693 tonnes)



Déchets verts
des déchetteries
(21 478 tonnes → 44,39 kg/hab.)



COLLECTE EN
DÉCHETTERIE



Textiles des déchetteries
(174 tonnes
→ 0,35 kg/hab.)



Pneus
(135 tonnes
→ 0,29 kg/hab.)



D.D.S.*
(763 tonnes
→ 1,57 kg/hab.)



D3E
(2 446 tonnes
→ 5,07 kg/hab.)



Terres et gravats
(26 111 tonnes
→ 53,87 kg/hab.)



Encombrants incinérables
(11 595 tonnes
→ 23,66 kg/hab.)



Cartons
(124 tonnes
→ 0,32 kg/hab.)



Piles
(20 tonnes
→ 0,04 kg/hab.)



Huiles de vidange
(112 tonnes
→ 0,23 kg/hab.)



Ferrailles
(3 900 tonnes
→ 8,09 kg/hab.)



Bois
(9 437 tonnes
→ 19,59 kg/hab.)



Encombrants non incinérables
(20 409 tonnes
→ 42,84 kg/hab.)



Amiante**
(12 tonnes
→ 0,03 kg/hab.)



Batteries
(77 tonnes
→ 0,16 kg/hab.)

96 793 tonnes → 200,48 kg/hab.

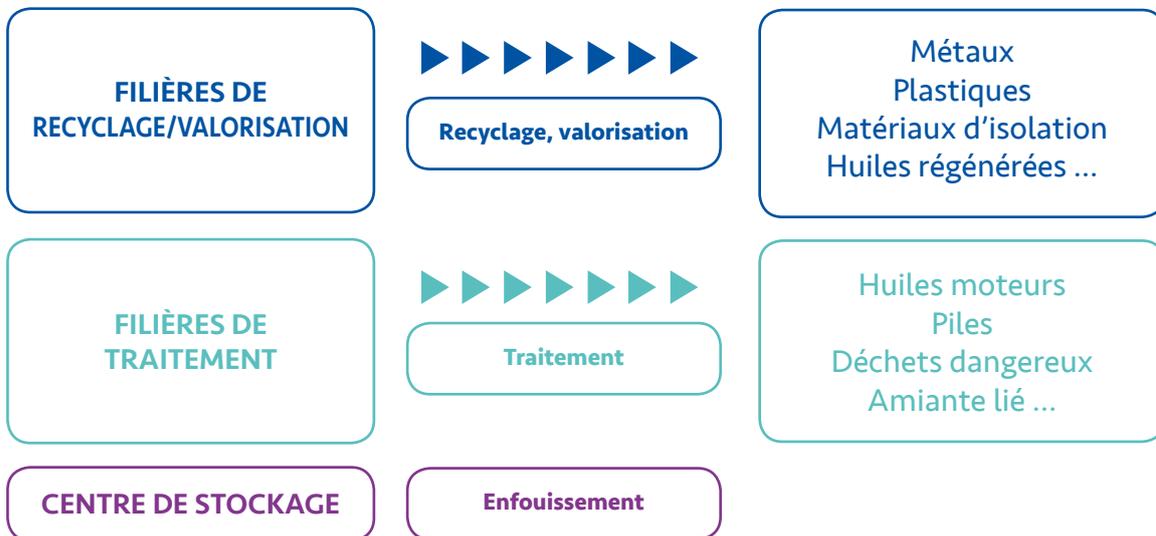
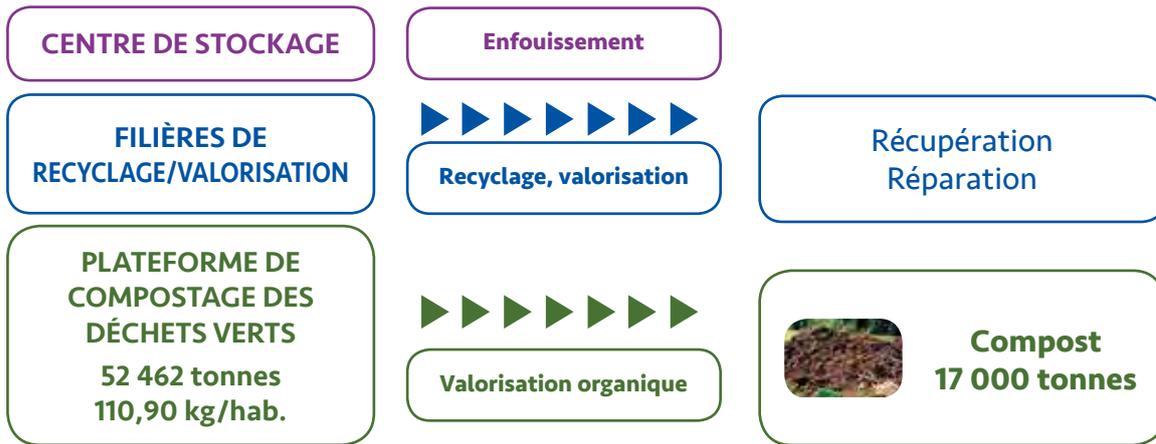
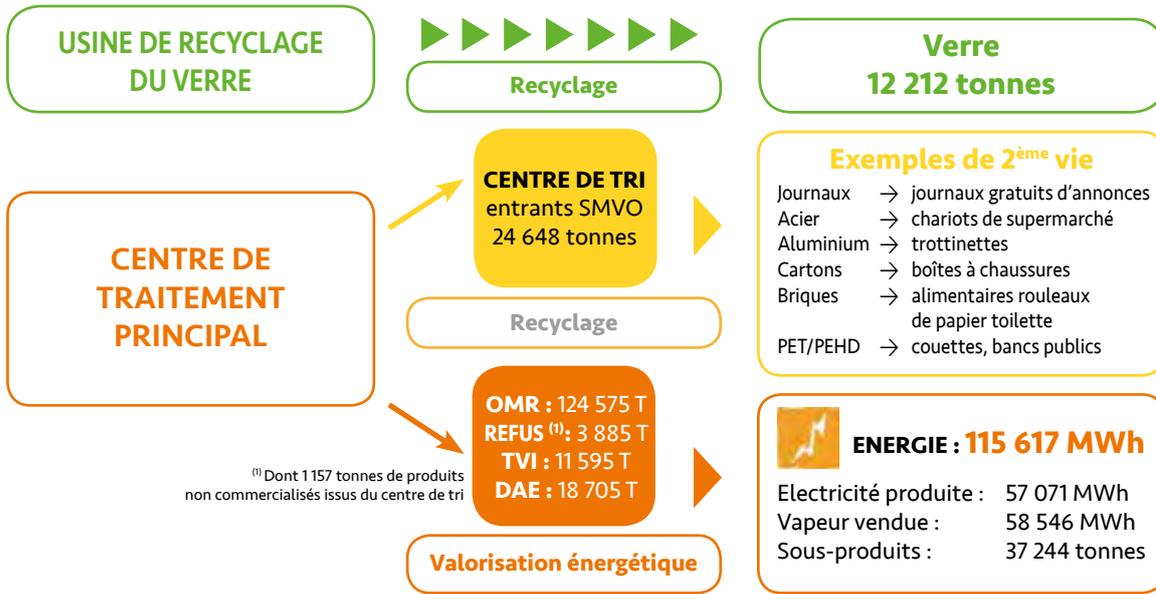
* Déchets Diffus Spécifiques

** Arrêt du service de collecte de l'amiante lié le 2/05/2013

► Bilan des différents flux de collecte

RECYCLAGE ET VALORISATION

2^{ème} VIE DES MATÉRIAUX





▶ Les évolutions notoires 2013

► Les nouvelles bases logistiques



L'organisation du service transport de bennes déchetteries

Le service de transport des bennes de déchetteries a débuté le 1^{er} janvier 2013, après une longue phase de préparation et d'organisation du nouveau service sur l'année 2012. La reprise de l'activité transport des bennes de déchetteries sur les 22 sites représente de forts investissements en terme de moyens humains et de matériels spécifiques.

Cette activité du transport de bennes de déchetteries fonctionne 7J/7, y compris les jours fériés. Le service est organisé en plusieurs équipes : une équipe de conducteurs du matin, une d'après-midi, du lundi au samedi, dimanche matin uniquement.

Plusieurs coordonnateurs « transport » sont chargés du bon fonctionnement du service en tenant compte également de la fréquentation des déchetteries, et des équipes d'agents de déchetteries.

Les bases logistiques

Les deux anciens quais de transfert de Verberie et d'Estrées Saint Denis ont été aménagés en bases logistiques. En effet, leur activité avait été arrêtée pour des raisons d'optimisation économique.

Une flotte de camions est déployée sur les 2 bases. Plusieurs déchetteries disposent d'un camion, ce sont celles de Noyon, Saint Leu d'Esserent et Crépy-en-Valois.

Des locaux (un vestiaire, des sanitaires, des bureaux à Verberie et un vestiaire seulement à Estrées) permettant la gestion de ce service ont été aménagés de manière temporaire sur les bases logistiques. Un projet d'aménagement définitif est en cours.

Pour assurer la maintenance, l'entretien et la réparation des bennes, un atelier a été créé sur la base de Verberie.

Les deux sites sont sécurisés : barrières infra-rouge, vidéosurveillance, alarme, téléprotection.

Les moyens matériels

Location full service via le loueur VIA Location

La flotte est constituée de :



Tous les véhicules sont de marque MAN modèle TGS 400ch. L'entretien et la maintenance sont gérés dans le cadre du marché.

Le syndicat a fait l'acquisition du logiciel d'aide à la planification SMARTOUR, logiciel permettant d'accompagner les coordonnateurs transport dans l'établissement des tournées.

Pour permettre le vidage des bennes de déchetteries dans des délais respectant les horaires d'ouverture des déchetteries, le SMVO s'est muni d'un parc de 360 bennes, de capacité 15 et 30 m³ et de 18 bennes TVI pour le transport ferroviaire. L'entretien et la maintenance du parc de bennes sont réalisés en interne depuis le 1^{er} janvier 2013, excepté pour les grosses réparations (crochets, longerons) en prestation de service.

Acquisition de matériel pour l'atelier de maintenance.

Pour permettre la maintenance des bennes, le SMVO s'est doté de matériels nécessaires : compresseur, poste à souder, petits équipements.

Les moyens humains

Pour l'organisation de ce nouveau service, plusieurs recrutements ont été faits :



► Le centre de tri et la collecte sélective du verre



Présentation du Centre de Tri

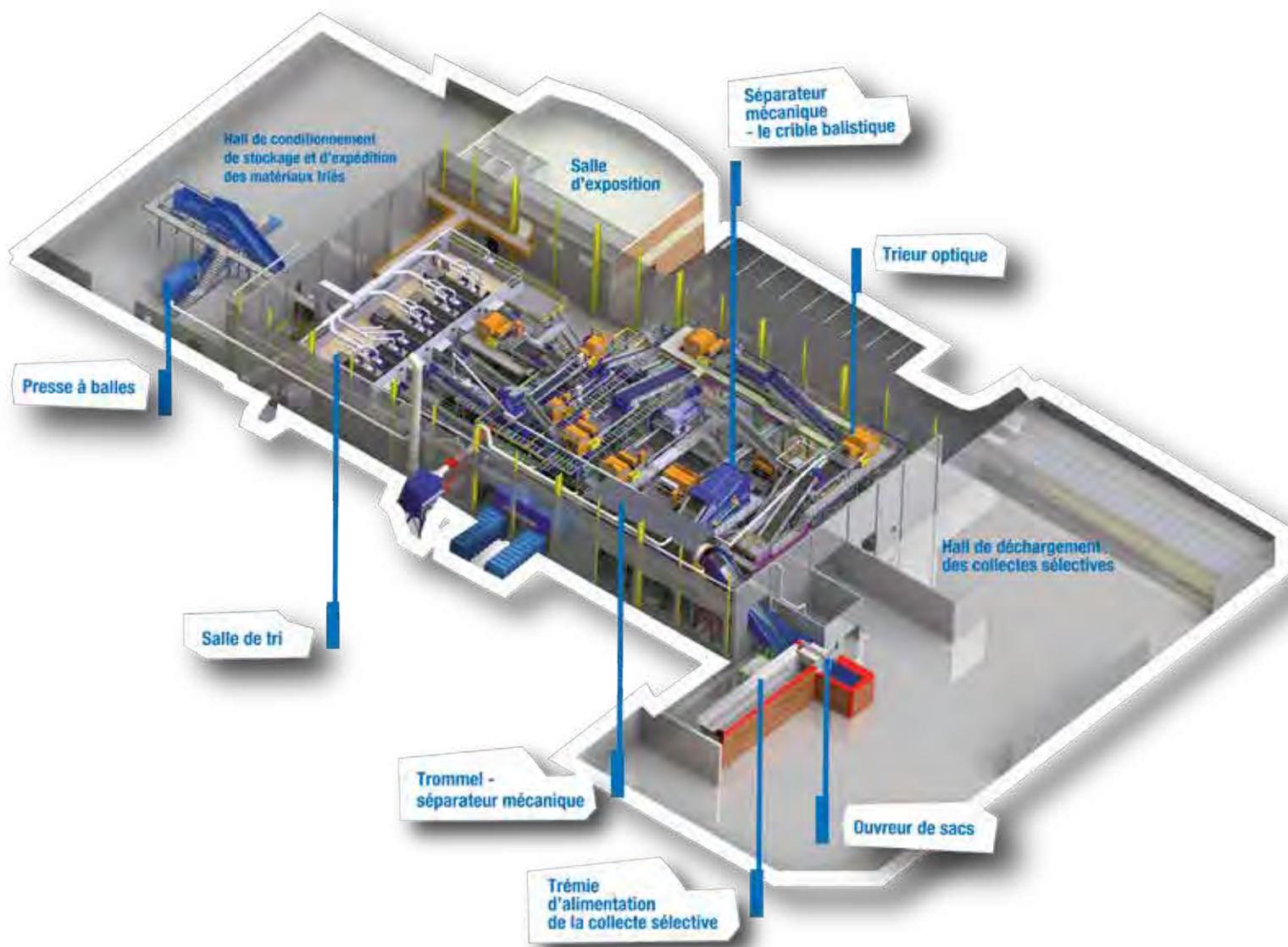
Propriété du SMVO, le centre de tri mis en service en 2003 arrivait à saturation en matière de tonnages et nécessitait une modernisation.

Modernisé en 2012, le nouveau process a une capacité annuelle de traitement de 30 000 tonnes. Pour cette modernisation, en partie financée par le Délégué de Service Public, la société ESIANE s'est vue prolonger la durée de sa délégation jusqu'en juin 2019. Cette modernisation a permis également d'adapter le nouveau process à l'expérimentation des nouvelles consignes de tri des emballages en plastique menée par Eco-Emballages.

Surtout, les trieurs travaillent dans des conditions nettement plus confortables qui leur permettent de contrôler le tri plutôt que de le réaliser comme cela était le cas auparavant. C'est pourquoi, ils sont appelés « valoristes ».

- Une seule chaîne pour le traitement de 30 000 tonnes / an selon l'arrêté complémentaire.
- Le centre de tri permet de recevoir des collectes en monoflux (tout mélangé) et en biflux (papiers et emballages séparés) ce qui permet de s'adapter au type de flux entrant.
- Fonctionnement sur deux postes de travail 5 jours/semaine, du lundi au vendredi.
- **Les équipements du centre de tri :**
 - hall de déchargement couvert permettant la réception + le stockage des collectes et intégrant la trémie d'alimentation munie d'un élévateur d'alimentation et d'un rouleau écrêteur ; l'alimentation se fait en mode vrac ou sacs selon le type de collecte réceptionné,
 - séparation granulométrique de type trommel à 4 mailles différentes et 4 sorties,
 - les fines rejoignent les refus de tri,
 - les mailles intermédiaires alimentent le séparateur balistique ou les machines optiques,
 - la maille supérieure alimente la table de tri des cartons,
 - deux séparateurs magnétiques type Overband pour le retrait des éléments ferreux envoyés vers la presse à paquets et un séparateur à courant de Foucault,
 - 9 machines de tri optique,
 - cabine de tri avec une ligne de tri des grands cartons, deux lignes pour le JRM, une ligne pour les EMR et une ligne pour les Creux,
 - pré-stockage des produits triés dans des alvéoles mécanisées (remplissage/vidage automatisé),
 - le conditionnement est automatique.

Le nouveau process du centre de tri



► Les événements marquants de l'année 2013

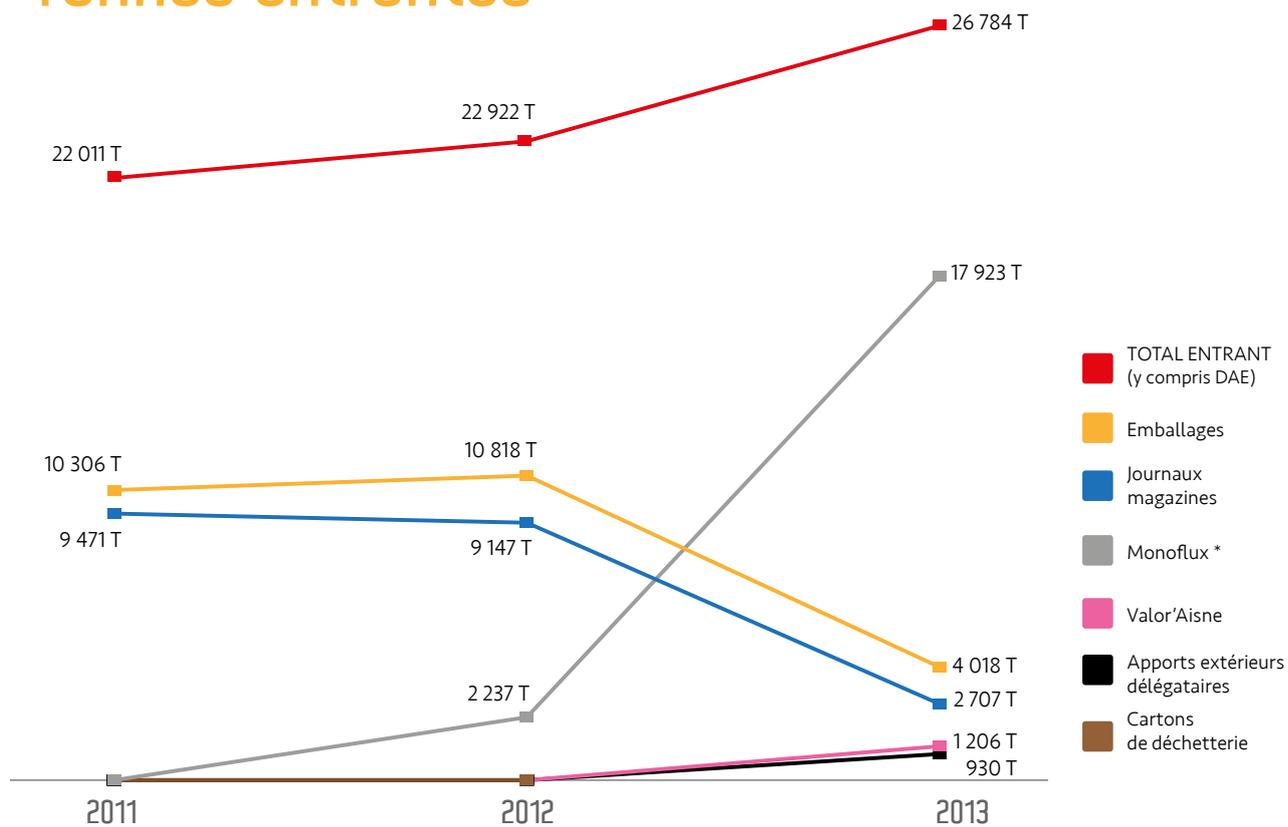
- L'arrêté préfectoral complémentaire du 15 octobre 2013 modifie l'origine des déchets du centre de tri et autorise à accueillir les déchets du syndicat VALOR'AISNE et ceux du Vexin Thelle (apports extérieurs d'ESIANE).
- Mise en route des expéditions des papiers (JRM) par voie fluviale (33 % du tonnage total).



- Poursuite des réglages du process du centre de tri et des études d'optimisation d'exploitation.
- Mise en place de caractérisations en régie des collectes sélectives à l'entrée du Centre de Tri.



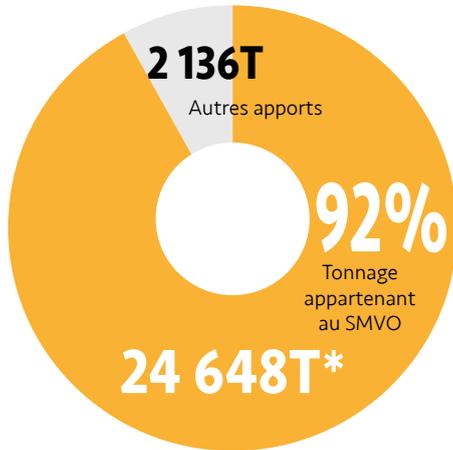
Tonnes entrantes



* Le monoflux correspond à la collecte des emballages et des papiers (journaux / magazines) dans un seul et même conteneur. **Il représente 72,7 %** de la collecte sélective. Il est mis en place depuis août 2012.



Traitement par le Centre de Tri de Villers-Saint-Paul (hors verre) avec l'extension des consignes de tri



+ 11 %
de tonnage en plus par rapport à 2012

+2446 T
par rapport à 2012

26 784 T
COLLECTE SÉLECTIVE
(y compris Valor'aisne et Vexin-Thelle)

À noter

Taux d'utilisation des chaînes : 77 %

(= temps de marche de chaîne/heures postées)

Il est important de noter que de nombreux réglages ont dû être réalisés au cours de l'année 2013. La présence en grande quantité de films plastiques dans la collecte des emballages en plastique a provoqué de nombreux dysfonctionnements.

Intégration de la Communauté de Communes du Canton d'Attichy



25 103 T*



51,9 kg/hab.

(contre 46,93 kg/hab. en 2012)



+5 kg/hab.

par rapport à 2012

Tonnage Attichy

- Intégration des tonnes entrantes sur Villers-Saint-Paul à compter du 1^{er} octobre 2013
- Tonnage géré par le SMVO entre mai et octobre 2013 : 455 tonnes

* On observe une différence entre ces deux tonnages, l'un représente le tonnage entrant au centre de tri (24 648 t) avec l'arrivée de la CCCA au 1^{er} octobre 2013, le second (25 103 t) comprend la collecte des papiers et des emballages qui n'est pas traitée par le centre du tri du SMVO. Arrivée de la CCCA au 1^{er} mai 2013.

Tonnages sortants

18 073 T

(tonnage matière
expédié en 2013)

On observe une nette évolution malgré 3 571,18 tonnes de produits non commercialisés. Il faut noter qu'un peu plus de 49% des expéditions correspondent aux flux des journaux-magazines (JRM 1.11).

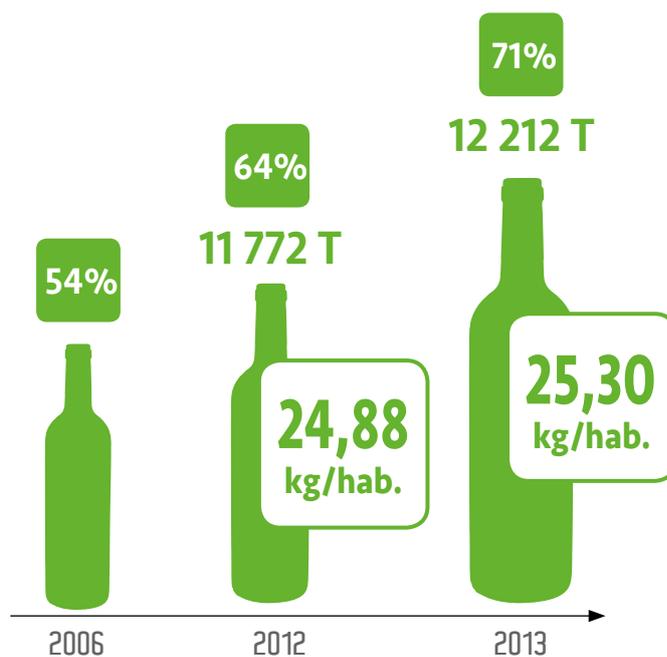


La collecte sélective du verre

Les performances

Avec l'intégration de la Communauté de Communes du Canton d'Attichy, le tonnage collecté en 2013 progresse de **3,74 %** et la performance à l'habitant augmente de 1,71 %.

Le gisement de verre baisse d'année en année, mais le taux de captation progresse (71 % en 2013), ce qui permet d'atteindre une performance en légère progression de 2012 à 2013.



Actions en faveur de l'amélioration de la collecte et du recyclage du verre ménager

En 2012, le SMVO a initié, auprès de ses adhérents, un état des lieux sur la collecte du verre ménager, permettant d'identifier le parc de conteneurs en apport volontaire existant sur le territoire (état des points de collecte, signalétique, nombre d'habitants desservi par chaque point), d'identifier les aménagements et les actions d'amélioration nécessaires pour augmenter la performance de collecte du verre. Chaque adhérent a reçu fin 2013, début 2014, l'inventaire du parc de conteneurs sur son territoire, accompagné d'**une cartographie des emplacements existants**.

Parallèlement, le SMVO a lancé un appel à projet auprès de chaque collectivité adhérente pour finaliser un dispositif d'aides financières pour soutenir les projets des collectivités désirant s'engager dans des actions spécifiques sur le verre et les accompagner dans l'élaboration de leur campagne de communication auprès de la population.



Pour cela, le SMVO a dégagé une enveloppe financière de 250 000 €, dont 150 000 € pour les investissements (nouveaux conteneurs, remplacement de conteneurs usagés) et 100 000 € pour les campagnes de communication auprès des habitants. Ces actions, entamées fin 2013, doivent prendre place en 2014 sur le territoire du syndicat et doivent permettre de se rapprocher du ratio régional qui est de 34 kg par habitant et par an.

► Le Centre de Valorisation Énergétique



Présentation du Centre de Valorisation Énergétique

- Propriété du SMVO, mis en service en 2004.
- Capacité réglementaire annuelle de traitement de déchets ménagers et assimilés de 173 250 tonnes, deux lignes.
- Exploitation confiée à la société ESIANE, société dédiée au capital constitué par les groupes SITA-SUEZ Environnement et TIRU dans le cadre d'une DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC jusqu'en juin 2019.
- Les activités principales sont :
 - l'incinération avec valorisation énergétique,
 - la production d'électricité,
 - la production de chaleur,
- le traitement des gaz de combustion intégrant notamment le traitement des dioxines, furannes et métaux lourds.
- Le Centre de Valorisation Énergétique assure l'incinération des ordures ménagères d'une partie du département de l'Oise et des déchets d'activités économiques d'industriels.



Le fonctionnement général de l'installation

Equipée de deux lignes de fours indépendants et de même capacité (10 t/h).

Son fonctionnement est basé sur 4 grandes étapes :

1 - La réception et le stockage

Les déchets sont réceptionnés et pesés à l'entrée du Centre de Traitement Principal.

Un système de détection de la radioactivité permet de détecter les déchets radioactifs, non incinérables.

Le contenu est vidé dans la fosse de réception commune aux deux lignes située dans un bâtiment clos.

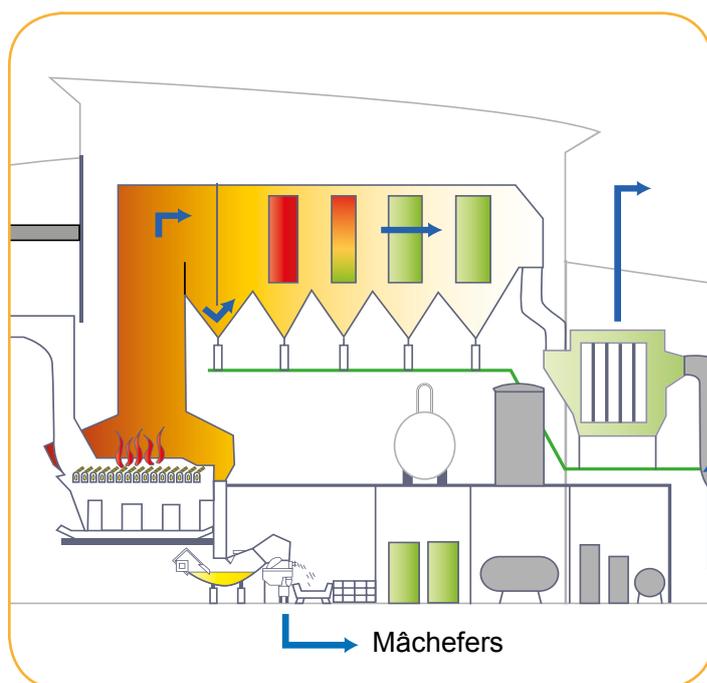
Ce bâtiment est mis en dépression pour éviter la dispersion d'odeurs, l'envol de papiers et permettre le soufflage de l'air primaire dans les fours.



2 - La combustion

Les déchets de la fosse sont brassés et repris par des grappins fixés à des ponts roulants, ce qui permet :

- le mélange des déchets afin de les homogénéiser, étape indispensable effectuée par les pontiers,
- le gerbage des déchets,
- l'alimentation des trémies de chargement des fours.



2 - La combustion (suite)

Chaque ligne dispose d'un four à grilles mécaniques horizontales.

Dans la chambre de combustion, il est nécessaire de respecter :

- un temps de séjour suffisant,
- une température adéquate,
- un apport d'air.

Sur la grille, il y a **4 phases** :

- 1 - phase de séchage avec la température du four et l'arrivée d'air,
- 2 - phase de pyrolyse,
- 3 - phase de combustion,
- 4 - phase de finition.

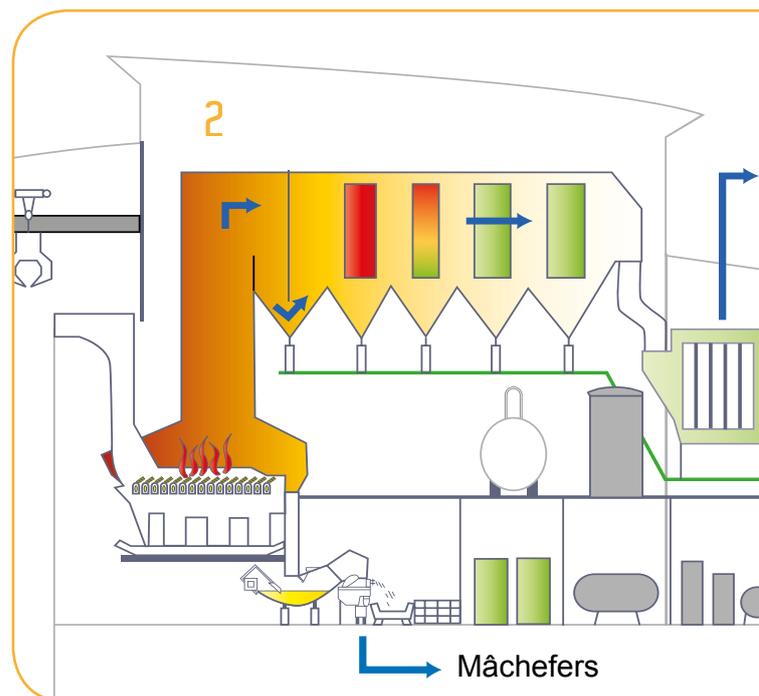
Les mâchefers (résidus non dangereux issus de l'incinération des ordures ménagères) sont :

- récupérés en sortie de fours,
- évacués par les extracteurs vers un scalpeur vibrant qui sépare les encombrants,
- refroidis à l'eau avant d'être envoyés vers le hall de stockage,
- transférés vers une plateforme de maturation (par voie ferrée, routière ou fluviale) appartenant à MRVO (Eurovia).

Trois catégories de mâchefers sont définies par leurs caractéristiques physico-chimiques :

- **catégorie « M »** : les mâchefers qui doivent faire l'objet d'une maturation avant valorisation,
- **catégorie « V »** : les mâchefers valorisables,
- **catégorie « S »** : les mâchefers qui doivent être traités en centre de stockage des déchets ultimes.

Dans le prolongement de chaque four, une chaudière permet de récupérer l'énergie contenue dans les fumées par production de vapeur surchauffée à 400°C.

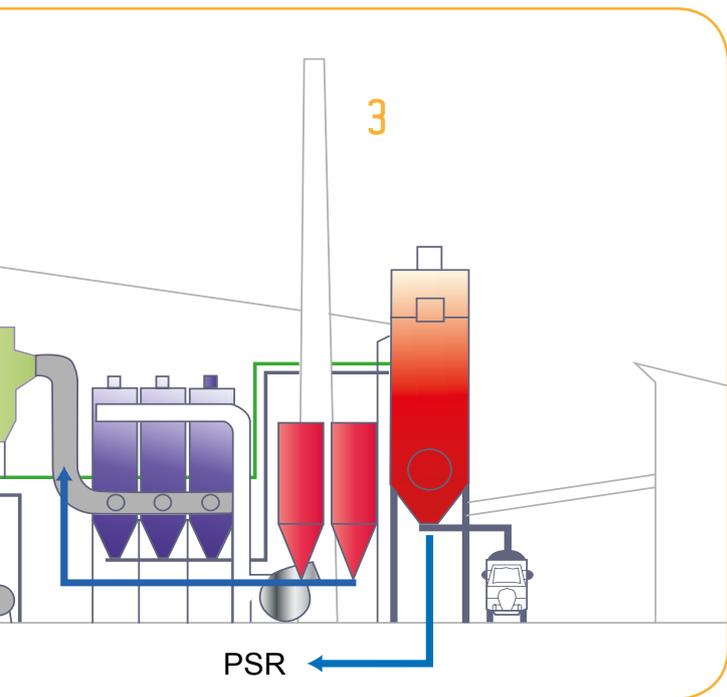


Chaque chaudière est constituée :

- d'une zone de radiation à 3 parcours verticaux permettant le refroidissement des fumées et l'extinction des poussières incandescentes,
- d'une zone de convection avec des faisceaux disposés horizontalement.

Les chaudières sont alimentées avec une eau déminéralisée et dégazée. Cette eau est fournie par VSPU (plateforme chimique voisine) et produite sur place.

Les cendres récupérées dans ces deux zones sont traitées avec les cendres volantes du traitement des fumées.



3 - Le Traitement des fumées

Traitement de type sec à double filtration.

Les étapes :

- 1- traitement par une réduction des oxydes d'azote (NOx) par injection d'urée solide,
- 2- dépoussiérage pour la réduction de la concentration des cendres volantes. Les cendres volantes sous chaudières ainsi que les cendres sous électrofiltres sont stockées dans un silo commun,

On parle également de REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères),

- 3 - injection de bicarbonate de sodium pour la captation des acides et de charbon actif pour la captation des dioxines et furannes dans un filtre à manches. Production de PSR (Produits Sodiques Résiduaire).

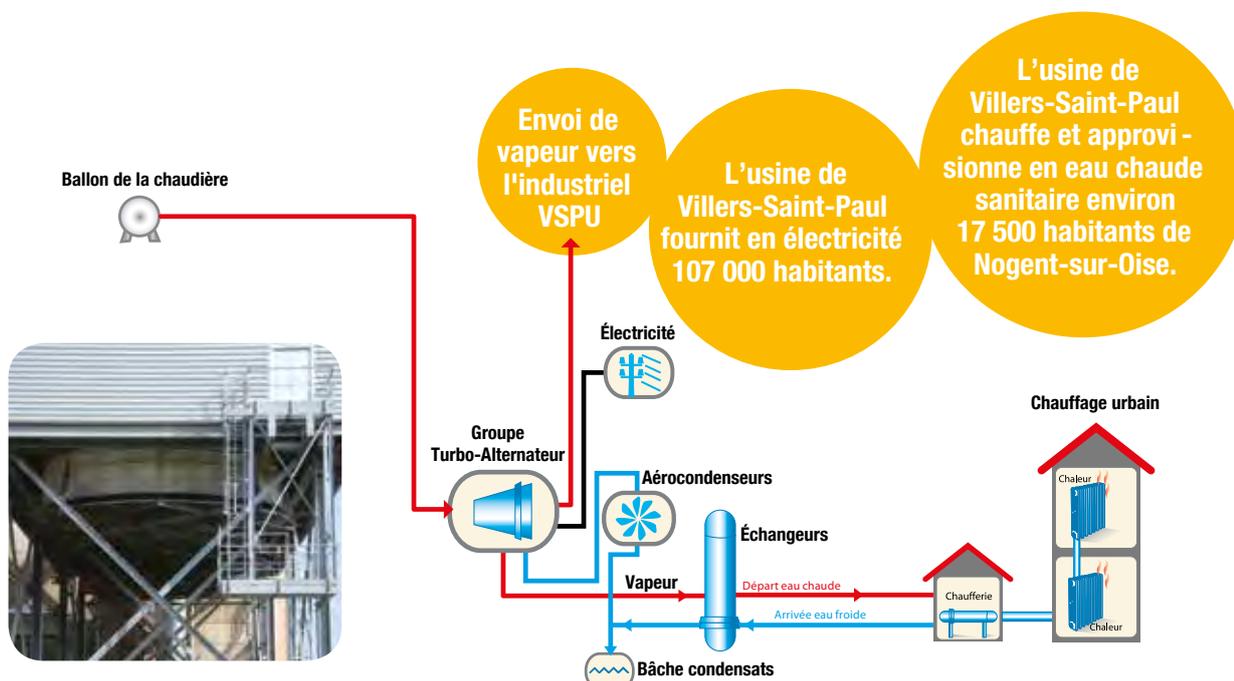
Les gaz épurés sont ensuite aspirés par un ventilateur de tirage et envoyés à l'atmosphère par l'intermédiaire des cheminées.

4 - La valorisation énergétique

L'énergie produite est valorisée :

- d'une part sous forme d'électricité par un groupe turboalternateur,
- d'autre part sous forme thermique par la livraison de vapeur à la société VSPU et en 2014 pour alimenter le réseau de chauffage urbain de la ville de Nogent-sur-Oise.

La production d'électricité permet de couvrir les besoins propres du Centre de Traitement Principal. La fraction restante est exportée vers le réseau RTE (revente ERDF).



► Les évènements marquants de l'année 2013

- Baisse du tonnage global des OMr du territoire SMVO
- Hausse du nombre d'arrêts des fours pour des problèmes de fuite chaudière
- Arrêt Groupe Turbo Alternateurs pour révision majeure et problème de vibrations
- Manque de déchets, arrêt de la ligne 2 pendant 33h
- Poursuite des travaux de raccordement au réseau de chaleur de Nogent-sur-Oise
- Implantation des dispositifs de mesures en semi-continu des dioxines et furannes

Un arrêté ministériel en date du 3 août 2010 est venu compléter celui paru le 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets non dangereux.

Il impose notamment le suivi en semi-continu des dioxines à l'émission à compter du 1^{er} juillet 2014 pour le centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul.

Auparavant, les dioxines et furannes faisaient l'objet de campagnes de mesures périodiques (deux à trois fois par an) pour chacune des lignes, ainsi que des contrôles inopinés par des bureaux de contrôle mandatés par la DREAL.

En 2013, les deux lignes du Centre de Valorisation Énergétique ont été concernées par des travaux d'implantation de dispositifs de mesures en semi-continu des dioxines et furannes.

Ces travaux devancent l'échéance réglementaire, traduisant l'engagement 262 du Grenelle de l'Environnement, prévoyant d'accroître les obligations d'informations et de transparence des installations d'incinération.

Un piquage a été effectué sur chacune des cheminées afin d'y intégrer une bride et une sonde. Des cartouches de prélèvement sont installées au niveau de la sonde pour une période d'échantillonnage de 28 jours.

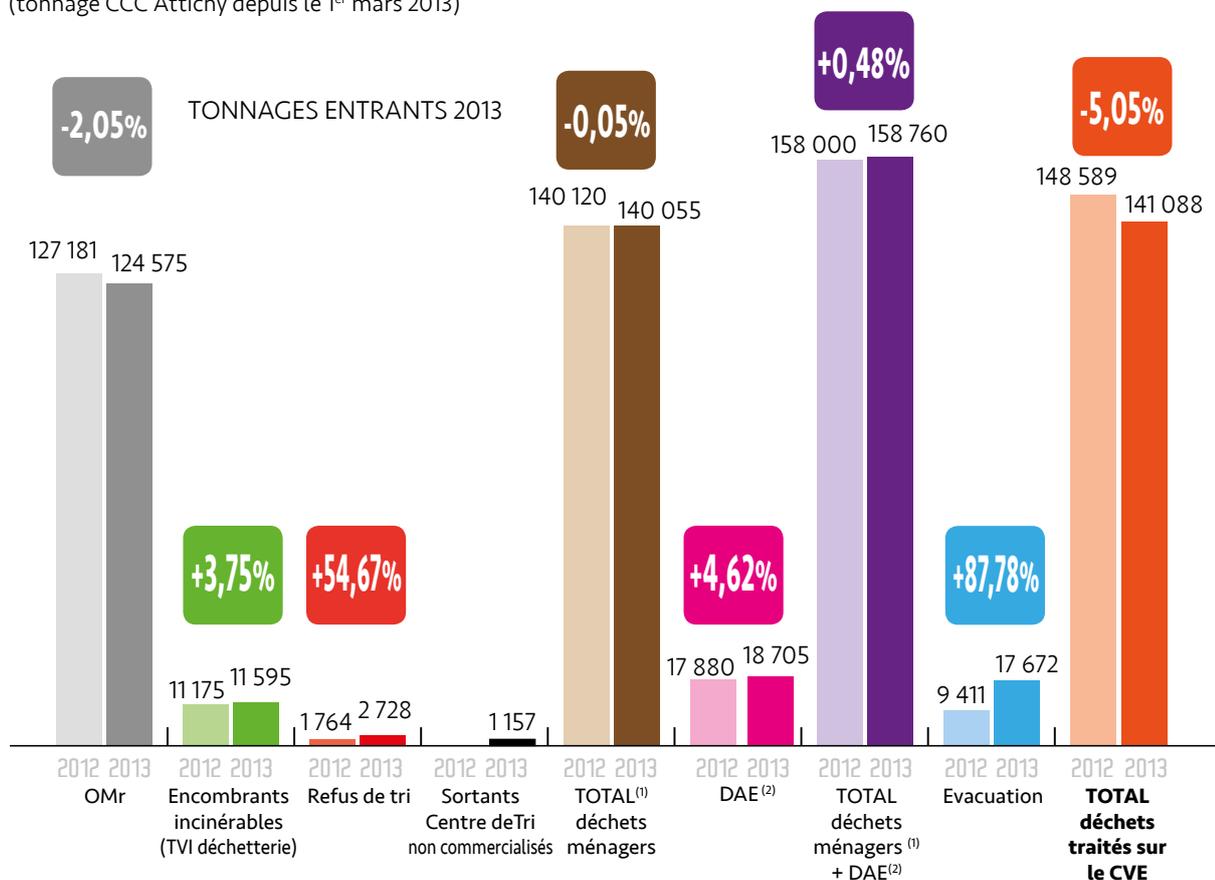
A l'issue de cette période, la quantité des dioxines-furannes recueillie est déterminée par un laboratoire d'analyses accrédité.



Les chiffres clés 2013

1 - Les tonnages reçus sur le CVE de Villers-Saint-Paul

(tonnage CCC Attichy depuis le 1^{er} mars 2013)

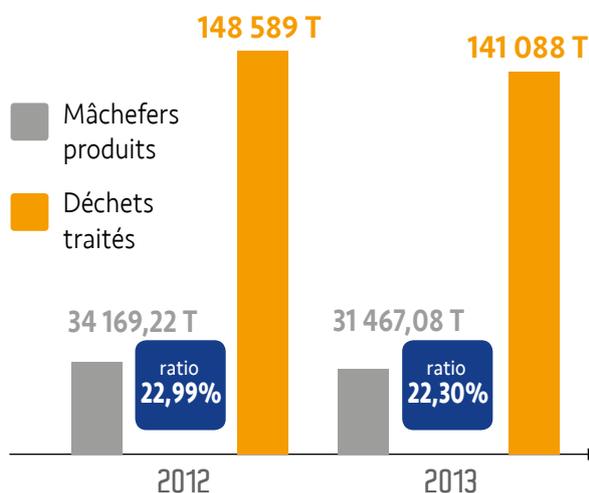


2 - Ratio OMr



3 - La production de mâchefers

Le ratio mâchefers / tonnes d'OM reste conforme à ce qui peut être attendu sur une installation comme celle de Villers-Saint-Paul.



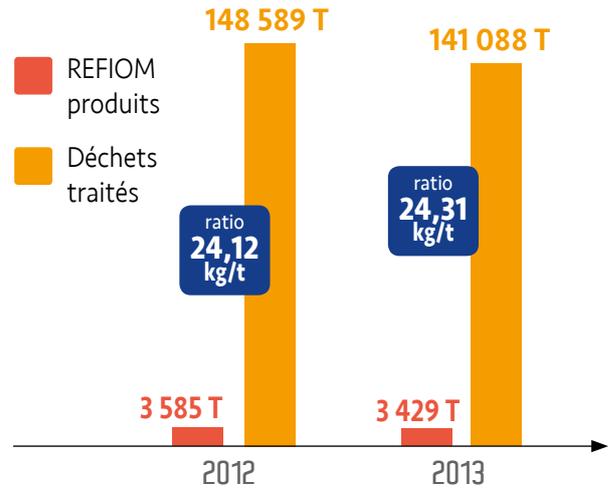
4 - Sous produits du traitement des fumées

REFIOM

3 429,29 tonnes de REFIOM en 2013

2,43 % du tonnage incinéré.

Baisse (absolue) de la production de REFIOM (pas en relatif : kg / t OM incinérée).



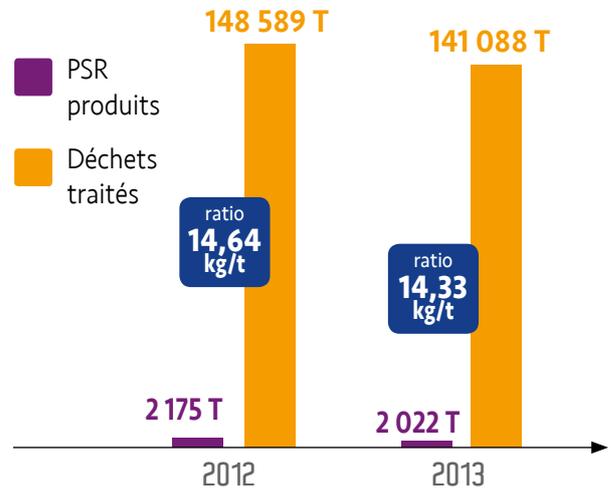
PSR

Moyenne annuelle de PSR produits de

14,33 kg / t OM incinérée.

Valeur observée inférieure à la valeur de référence (16, kg / t OM).

Cette baisse de PSR peut s'expliquer par une diminution de la part des cendres qui les constituent, diminution due à une meilleure captation en particulier dans les électrofiltres.



5 - Réactifs de traitement des fumées

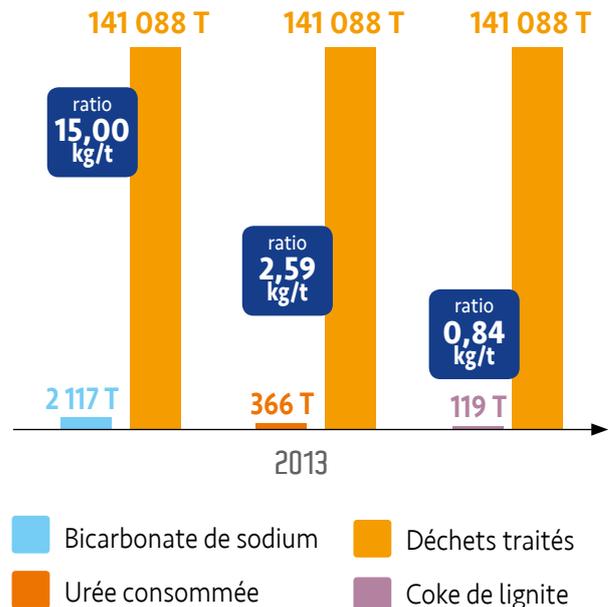
Le ratio moyen annuel de la consommation de bicarbonate de sodium est de 15,00 kg / t OM.

Consommation de bicarbonate à rapprocher de la production de PSR, le bicarbonate venant réagir avec les fumées avant d'être capté au niveau des filtres à manches.

Le ratio PSR / bicarbonate de 1,95 est cohérent.

Le ratio moyen annuel de la consommation d'urée est comparable à celui d'installations similaires.

Le ratio moyen annuel de la consommation de coke de lignite est de 840 g / t OM, en hausse de manière significative en comparaison avec les données des années précédentes.



6 - Disponibilités des lignes

Comme en 2011 et 2012, taux de disponibilité moyens inférieurs à 90 % pour les 2 lignes.

Durées d'arrêt respectivement de 1 289 h pour la ligne 1 et de 1 482 h pour la ligne 2.

Les temps d'arrêts programmés sont en moyenne de 614 heures. Les temps d'arrêt liés à des fuites sur les chaudières sont de 630 heures pour les lignes.

La ligne n°2 a été stoppée un peu plus de 33 h par manque de déchets.

	Heures de marche	Disponibilité	Déchets incinérés	Tonnage horaire moyen	Heures d'arrêt
Ligne 1	7 471 h	85,29 %	71 797 t	9,60 t /h	1 289 h
Ligne 2	7 278 h	83,08 %	70 074 t	9,62 t /h	1 482 h

Les contrôles environnementaux

Deux types de contrôle sont en place sur le centre de valorisation énergétique :

- les contrôles périodiques réglementaires réalisés par des organismes privés,
- la surveillance en continue des rejets gazeux tout au long de l'année est contrôlée la teneur en polluants des fumées au niveau des cheminées.

Le contrôle des émissions atmosphériques

Les émissions atmosphériques du Centre de Valorisation Énergétique de Villers-Saint-Paul sont contrôlées d'une part par l'exploitant (arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation) et d'autre part par des laboratoires extérieurs, non seulement dans le cadre d'un contrôle réglementaire (arrêté ministériel du 20/09/2002) mais aussi lors de contrôles demandés par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

Tout au long de l'année, l'exploitant contrôle les émissions atmosphériques et analyse en temps réel les poussières, les oxydes d'azote, l'acide chlorhydrique, le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone et les carbonés organiques (COT).

Outre leur envoi à la DREAL, les résultats mensuels sont en ligne sur le site Internet du SMVO et sont ainsi à la disposition du grand public, des communes d'accueil et riveraines de l'installation et de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS).

Deux contrôles périodiques semestriels sont effectués par un laboratoire indépendant.

Ils ont été effectués pour :

- la ligne 1 du CVE, le 21 mars 2013 et le 2 décembre 2013.
- la ligne 2 du CVE : le 21 mars 2013 et le 3 décembre 2013.

En 2013, il n'y a pas eu de contrôles inopinés.

En 2013, les rejets atmosphériques du CVE n'ont jamais dépassé les seuils fixés par la législation et l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation du 9 janvier 2006.

Le Centre de Valorisation Énergétique a été équipé de dispositifs de mesures en semi-continu des dioxines et furannes dès mai 2013.

Dans un souci permanent de transparence, le SMVO a souhaité mettre en place ces systèmes de prélèvement avant la date butoir fixée par l'arrêté ministériel au 1^{er} juillet 2014.

► Les déchetteries



1 – Le réseau

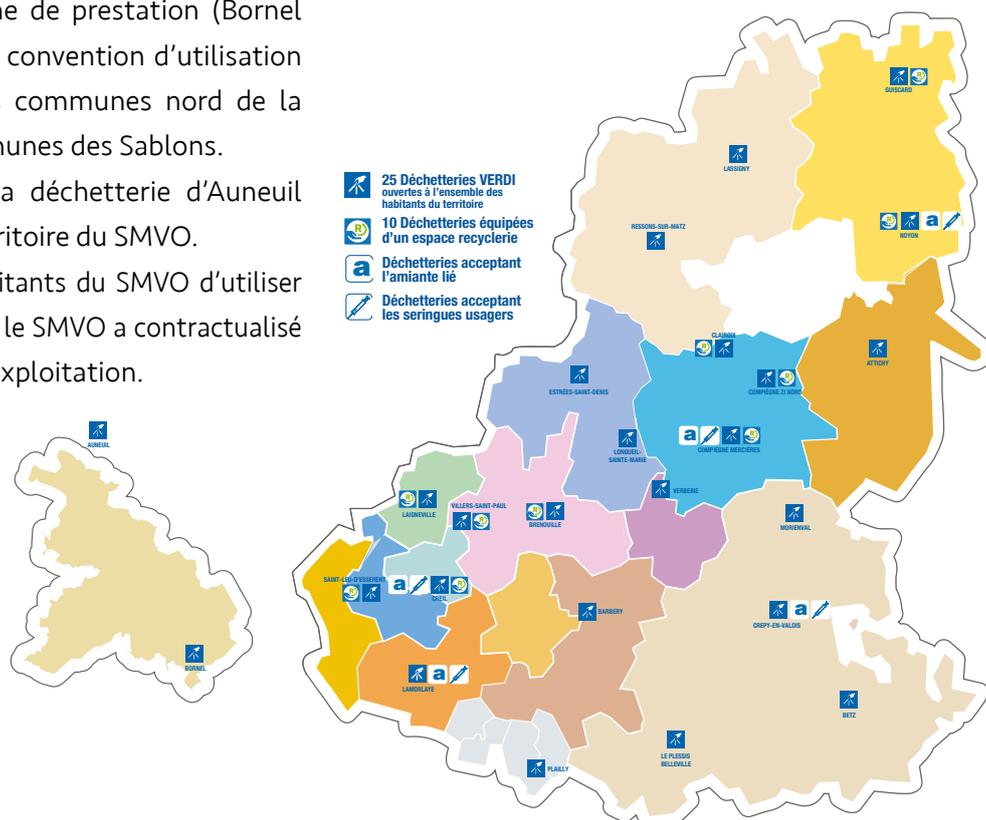
Carte du réseau / évolution 2013 déchetterie d'Attichy

Depuis l'intégration de la Communauté de Communes du Canton d'Attichy, le SMVO propose à ses habitants l'accès à 25 déchetteries dont 22 sont exploitées en régie directe, 2 autres déchetteries sous forme de prestation (Bornel et Attichy) et une sous convention d'utilisation pour les habitants des communes nord de la Communauté de Communes des Sablons.

Il s'agit de l'accès à la déchetterie d'Auneuil située en-dehors du territoire du SMVO.

Pour permettre aux habitants du SMVO d'utiliser la déchetterie de Bornel, le SMVO a contractualisé un nouveau marché d'exploitation.

Pour permettre aux habitants du SIGIDURS (syndicat du nord-est du Val d'Oise) de se rendre à la déchetterie de Plailly, le SMVO a fait une convention d'utilisation de la déchetterie de Plailly pour les habitants de Saint Witz et Surveilliers, communes voisines de Plailly.



2 – Evolutions et travaux en 2013

Avec les nouvelles réglementations ICPE (rubrique 2710.1 et 2710.2), le SMVO a choisi de maintenir toutes ses installations sous le régime de la déclaration, avec des contrôles périodiques.

De nouvelles filières REP ont vu le jour :

- **Eco Mobilier**

Le choix d'une convention opérationnelle a été fait par les élus du SMVO, de préférence à une convention financière. L'éco organisme viendra chercher lui-même sur les déchetteries, la benne dédiée aux éléments d'ameublement.



- **Eco DDS**

Une convention avec Eco DDS a été signée. Le démarrage était réalisé au 1^{er} octobre 2013.



- Pour les autres éco-organismes, les conventions n'ont pas changé.

Pour respecter les normes de sécurité, de nombreux travaux ont été réalisés :

- systèmes anti-chute, protection des quais bas,
- la rénovation des déchetteries et la nouvelle réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE),
- un réseau de déchetterie dont le classement au titre ICPE a été maintenu sous le régime de la Déclaration.

Les déchetteries sont assimilées à des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), issues de la loi du 19 janvier 1976 et codifiées à l'article L511-1 du Code de l'environnement.

Les décrets n° 2006646 du 31 mai 2005 et n° 2012384 du 20 mars 2012 ont modifié la rubrique 2710 de la nomenclature ICPE.

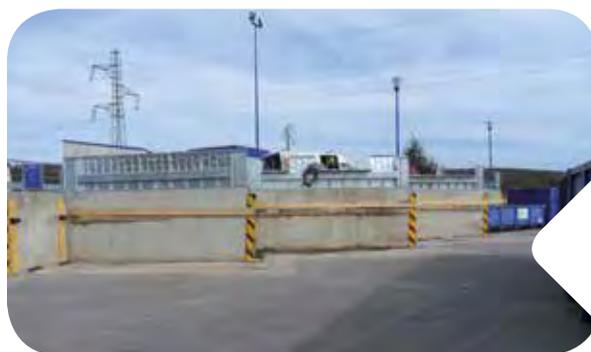
Ainsi, deux réglementations distinctes sont applicables aux déchetteries depuis le 1^{er} juillet 2012 :

- **Rubrique 2710-1** : installation de collecte de déchets dangereux apportés par leur producteur initial.
- **Rubrique 2710-2** : installation de collecte de déchets non dangereux apportés par leur producteur initial.

Cette nouvelle réglementation fixe de nouvelles modalités pour déterminer le régime sous lequel l'installation doit être classée.

Après analyse des capacités de stockage de chacune des déchetteries du réseau VERDI, et avec l'arrêt de la collecte de l'amiante, les déchetteries ont toutes été maintenues sous le régime de la simple déclaration.

Pour respecter cette nouvelle réglementation, le programme de rénovation des déchetteries financé par l'ADEME a intégré des mises aux normes notamment en matière de prévention contre les risques de chutes.



La mise en place de systèmes de garde-corps

Suite au test réalisé sur la déchetterie de Clairoix en 2012, le dispositif breveté, avec modèle déposé de la société BOURDONCLE a été installé sur la plupart des déchetteries. Ce système est basé sur deux produits :

- **SECUQUAI**, destiné aux quais recevant tous types de déchets, qui permet d'augmenter la hauteur des quais pour avoir un garde-corps d'une hauteur au minimum de 0,70 m et d'une épaisseur de 0,60 m,
- **SECUBAC**, dédié aux quais à gravats pour les usagers grâce à un système de trappes avec verrouillage.

Le système SECUQUAI a été installé en 2013 sur les déchetteries de Lassigny, Estrées Saint-Denis, Villers-Saint-Paul, Brenouille, Guiscard, Compiègne Z.I. Nord, Longueil Sainte Marie, Le Plessis Belleville, Creil, Saint Leu d'Esserent, Verberie, Betz, Laigneville, Lamorlaye, Ressons-sur-Matz, Barbery, Compiègne - Mercières et Morienvall.

Par manque d'espace disponible en quai bas, nécessaire pour l'enlèvement des bennes, le dispositif SECUBAC dédié aux quais « gravats » n'a pu être installé que sur les déchetteries de Villers-Saint-Paul, Brenouille, Creil, Saint Leu-d'Esserent, Laigneville, Lamorlaye, Ressons sur Matz, Barbery, Compiègne-Mercières et Morienvall.

Pour les autres déchetteries, la recherche d'un autre dispositif est en cours d'études.

Un prototype a été installé sur la déchetterie d'Estrées Saint Denis. Il nécessite encore des améliorations pour pouvoir respecter la norme en vigueur tout en permettant un usage facile du quai.



La réalisation du marquage au sol

Toujours afin d'améliorer la sécurité des sites, le marquage au sol des déchetteries a été refait en intégrant des circulations pour les piétons, conformément à la nouvelle réglementation sur les ICPE.

D'autres travaux

Avec l'installation des systèmes SECUBAC sur les quais gravats et l'augmentation de la fréquentation, des travaux d'agrandissement des quais bas des déchetteries de Brenouille et Villers-Saint-Paul ont été réalisés en 2013.

Ils permettent de faciliter les manœuvres d'enlèvement des bennes et de pouvoir stocker davantage de bennes en attente, dans de meilleures conditions.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise COLAS dans le cadre d'un marché avec la centrale d'achat publique CAP OISE.

3 – Le mode de fonctionnement

Depuis 2012, le SMVO a mis en place un système de carte d'accès personnelle pour les déchetteries.

À ce jour, 86 473 cartes ont été ouvertes dont :

- 85 219 particuliers,
- 245 administrations et collectivités,
- 73 associations,
- 936 professionnels.

La déchetterie est un lieu clos et gardienné où les usagers peuvent venir déposer dans les conditions visées à l'article 4 les déchets qui ne sont pas collectés dans les circuits habituels de ramassage des ordures ménagères.

Un tri, effectué par l'utilisateur lui-même dans la déchetterie, permet la valorisation de certains matériaux ou de certains objets.



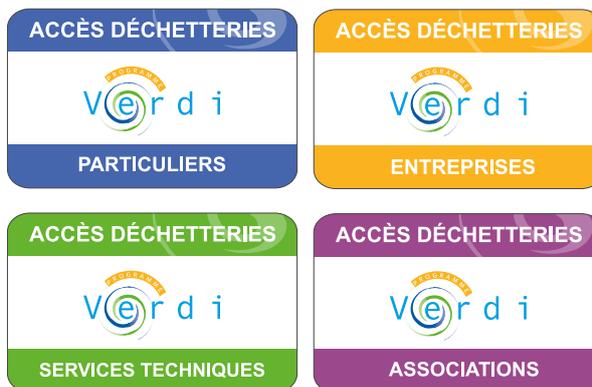
Horaires d'ouverture

Les déchetteries du réseau Verdi sont ouvertes :

- du mardi au samedi : de 9h00 - 12h00 et de 14h00 - 18h00,
- et le dimanche : 9h00 - 12h00

Les déchetteries sont fermées le lundi, le dimanche après-midi et les jours fériés.

Conditions d'accès - Badges



L'accès à la déchetterie n'est possible qu'après l'attribution d'une carte à puce remis par les services du SMVO.

Tout usager devra impérativement être muni de cette carte, qui lui permettra de s'identifier auprès des agents présents sur site.

L'identification des usagers est effectuée par l'agent d'exploitation à l'aide d'un lecteur de carte. L'agent d'exploitation a en charge d'identifier automatiquement l'utilisateur, de déterminer le type de déchets apportés, de contrôler le bon respect des quotas réglementaires et d'enregistrer le passage sur sa console portative.

L'accès aux déchetteries pour les particuliers s'effectue avec des véhicules légers à titre privé.

Limite d'apport

L'accès à la déchetterie est gratuit et réservé aux particuliers résidants sur l'une des communes du territoire du SMVO. Un justificatif du lieu de résidence peut être réclamé à tout usager.

Responsabilité, comportement des usagers

Chaque déchetterie étant soumise à la réglementation relative aux installations classées, toute personne accédant à l'intérieur de l'enceinte et violant les dispositions du règlement intérieur engage sa responsabilité permanente pour toute action contraire au présent règlement.

Les usagers doivent :

- respecter les règles de circulation sur le site (STOP à l'entrée, limitation de vitesse à 5 km/h, sens de circulation...),
- à leur arrivée, présenter leur carte d'accès à l'agent et respecter les instructions,
- les usagers ne doivent pas descendre dans les conteneurs lors du déversement des déchets, ni récupérer, ni emporter quelque objet que ce soit. La récupération et le chiffonnage sont interdits,
- de plus, ils sont responsables des enfants les accompagnant (*voir article 8 : sécurité des personnes*).

Les usagers doivent effectuer eux même le tri, la séparation et le déchargement de leurs déchets. Les usagers peuvent solliciter l'aide des agents d'exploitation lorsqu'ils rencontrent des difficultés à déposer un objet du fait de son volume ou de son poids.

Les agents d'exploitation peuvent solliciter les usagers pour qu'ils nettoient le sol ou les abords de la benne après leurs dépôts. Du matériel de nettoyage est mis à disposition des usagers.

Séparation des matériaux recyclables

Il est demandé aux usagers de la déchetterie de séparer les matériaux recyclables ou réutilisables suivants :

- emballages plastiques, papiers/cartons, verre, huiles usagées, textiles vont dans les conteneurs prévus à cet effet,
- déchets de jardin, gravats, grands cartons, ferrailles, bois, autres non valorisables vont dans les bennes disposées le long du quai,
- les D.D.S. sont remis à l'agent responsable du stockage dans les armoires prévues à cet effet,
- les DEEE, tubes néons et lampes à décharge seront également à disposer dans des contenants spécifiques indiqués par les agents d'exploitation aux usagers.

Gardiennage et accueil des utilisateurs

L'agent est chargé,

au titre du gardiennage :

- d'assurer l'ouverture et la fermeture de la déchetterie,
- de veiller à la bonne tenue de la déchetterie et de ses abords,
- de tenir à jour les différents registres,
- de pourvoir au bon enlèvement des bennes dès remplissage,
- de s'assurer de la sécurité des usagers et notamment de mettre en place les éléments de protection lors de l'enlèvement des bennes.



Au titre de l'accueil des usagers :

- de tenir informés les usagers du règlement et le faire appliquer,
 - d'enregistrer les données relatives à la fréquentation, à la nature des déchets apportés, à l'enlèvement des déchets à partir d'une console informatique,
 - d'assurer les opérations de sensibilisation,
 - de veiller à une bonne sélection des matériaux par les usagers,
 - d'informer les usagers sur le tri,
 - de stocker, dans les endroits adaptés et désignés par le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise, les objets ou matériaux qui pourraient être valorisés par une recyclerie.
- Les agents d'exploitation gèrent les capacités d'accueil des déchetteries. En cas de problème (technique ou de sécurité), ils restent les seules personnes, sur site, habilitées à limiter les accès, diriger les usagers vers d'autres déchetteries, voire fermer provisoirement la déchetterie.

Missions des agents d'exploitation

Missions Générales

- Assure les opérations de réception des déchets, de surveillance du tri, de gardiennage et de gestion des équipements d'une déchetterie
- Conseille et oriente les utilisateurs

Activités Principales

- Réception des déchets et vérification de leur bonne affectation dans les contenants
- Gestion et suivi des enlèvements et rotations des bennes
- Nettoyage et entretien des sites et de ses équipements
- Gardiennage et protection du site
- Accueil, information et orientation des usagers
- Tenue des documents de l'activité et logiciels informatiques à disposition

4 - Les moyens humains

En 2013, le service de gestion des déchetteries comptait :

2

coordonnateurs
de déchetterie

53

agents de
déchetterie

1

agent de
maintenance des
déchetteries



1 - Mode d'exploitation : présentation du groupement SEU



► Le réseau de 4 quais de transfert et la plateforme ferroviaire de Villers-Saint-Paul



Le transport par train des déchets ménagers collectés au sein du SMVO est géré par le groupement SEV constitué de :

- Sita , mandataire, exploitant des Quais de Transfert,
- Ecorail en charge de l'organisation ferroviaire,
- VFLI tractionnaire.

Les collectes sélectives (hors verre), les ordures ménagères résiduelles du territoire du SMVO sont transférées dans des caissons sur des wagons, des camions de collecte en porte-à-porte, via 4 quais de transfert répartis sur l'ensemble du territoire.

Certains déchets de déchetteries (tout venant incinérables) sont également transportés par le train jusqu'au Centre de Traitement Principal à Villers-Saint-Paul.



2 – Exploitation des quais

Les quais de transfert sont exploités par SITA.



Tonnages accueillis

TONNES	OMR	Emballages	Papiers	Monoflux	TVI	TOTAL QT
Quai de Saint Leu	18 475	-	-	3 879	-	22 354
Quai de Compiègne	30 055	1 549	1 479	2 307	-	35 389
Quai de Noyon	12 903	13	5	3 484	738	17 144
Quai de Ormoy-Villers	15 067	1 660	825	389	416	18 356
TOTAL	76 500	3 221	2 309	10 059	1 154	93 243

3 – Le transport ferroviaire

Moyens matériels :

- 2 MOL
- 1 BRAMAT
- 1 camion 6*4
- 1 packmat sur berce
- 1 minicolosse
- 1 locomotive dédiée + 1 de substitution en cas d'avaries
- 50 wagons (loués auprès d'ERMEWA directement par le SMVO)

Moyens Humains :

1
chef
d'équipe

10
agents
de quai

6
chauffeurs
polyvalents aussi
sur la plate-forme
ferroviaire



Le marché a pris fin au 31/12/2013, un nouveau marché a été lancé courant 2013.

► Les autres collectes de déchets



1 – Les déchets verts

Les différents modes de collecte :

Sur le territoire du SMVO, la valorisation organique des déchets sous forme de compostage se réalise pour quatre flux de déchets ménagers différents :

- pour les déchets végétaux collectés par les services techniques des communes du périmètre du SMVO,
- pour les déchets végétaux collectés en porte-à-porte chez l'habitant par les communautés de communes adhérentes,
- pour les déchets végétaux collectés dans le réseau des déchetteries VERDI,
- pour les déchets organiques (déchets d'épluchures, restes de repas) par le compostage à domicile.

Pour cette dernière voie, chacun des adhérents met en place des programmes d'accompagnement, en partenariat avec le SMVO, dans le cadre du programme de prévention des déchets du SMVO.



Répartition des déchets végétaux collectés par type de collecte

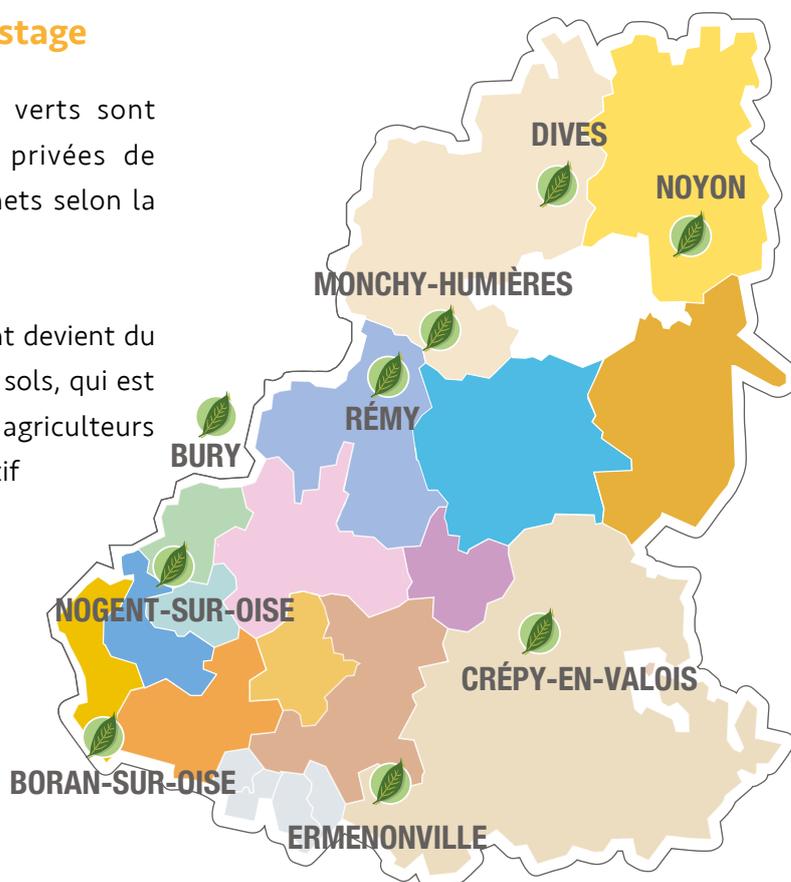
- Collecte en porte-à-porte
- Services techniques



Les plateformes de compostage

Une fois collectés, ces déchets verts sont acheminés **sur 9 plateformes** privées de compostage, qui traitent les déchets selon la norme NFU 44-051.

Environ un tiers du tonnage entrant devient du compost, élément structurant des sols, qui est de plus en plus recherché par les agriculteurs qui ont constaté son effet très positif sur les cultures.



Les déchets verts collectés en porte-à-porte ou par les services techniques des collectivités sont apportés sur des plateformes locales pour y être valorisés.

En 2013, on observe une hausse des tonnages des déchets verts collectés en porte-à-porte

(+ 6,37 %) et une baisse par les services techniques des collectivités (- 6,95 %) et parallèlement les apports volontaires de déchets verts en déchetteries se sont stabilisés (+ 2,01 %).

Les déchets verts collectés :



2 - Reprise de la collecte des encombrants

En 2013, le SMVO a pris en charge le traitement des collectes des encombrants de ses adhérents. Nous cherchons actuellement des solutions pour améliorer la valorisation et le recyclage de ces déchets.



5 330 T
collectées
en 2013
soit 10,87 kg/hab.



► Le service communication et prévention des déchets

Les différents types de communication du SMVO se répartissent de la manière suivante :

Une communication institutionnelle :

auprès des partenaires nationaux et locaux (éco-organismes, ADEME, AMORCE, CNR...), de la Presse nationale et locale, des communautés de communes et des communes adhérentes (services et élus locaux), des autres élus.

- Le site internet,
- des publications dédiées aux partenaires « La Lettre du SMVO » (2 numéros par an),
- des courriers d'information (mise en place des cartes d'accès en déchetteries, arrêt du service de collecte de l'amiante...),
- plus de 20 visites particulières des sites du SMVO de visiteurs locaux, nationaux et internationaux,
- des communiqués de presse et des relations Presse en continu,
- une revue de presse hebdomadaire.



Durant l'année 2013, le centre de tri du SMVO a fait l'objet de plus de 100 parutions dans la Presse locale et nationale, et de 4 reportages TV dont deux sur les chaînes nationales (France 2 et TV5).





Une communication interne :

- réunions du personnel (soirée des vœux),
- publication de 6 SMVO Mag (tous les 2 mois),
- le trombinoscope du personnel, des élus...





Une communication externe essentiellement tournée vers le grand public :

- création d'outils d'information (flyers, affiches, guide du tri...),
- organisation d'animations (semaines du développement durable, de la réduction des déchets, brocante, fêtes de l'environnement), spectacles, événements sportifs (Ronde de l'Oise, Foot district de l'Oise...),
- mise en place d'actions spécifiques en lien avec les marges d'amélioration des performances de la part des communautés de communes adhérentes,
- 2 VERDI INFOS par an,
- 1 numéro vert,
- 2 semaines de journées Portes Ouvertes du Centre de Traitement Principal de Villers-Saint-Paul,
- plus de 100 visites des sites du SMVO,
- 1 événement sportif de niveau départemental : la Ronde de l'Oise, course cycliste de niveau international,
- plus de 100 animations sur le tri et la prévention des déchets dans les grandes et moyennes surfaces, dans les journées dédiées à l'environnement, sur les manifestations sportives et culturelles...,
- une vingtaine d'actions spécifiques sur la prévention des déchets (compostage domestique, achats éco-responsables, opérations foyers témoins ...).



Une politique de prévention qui fait ses preuves...

Depuis 2006, le SMVO travaille sur ce sujet grâce à un plan de prévention des déchets, en tant que collectivité pilote du programme de prévention picard, organisé par l'ADEME Picardie et le Conseil Régional de Picardie.

Une cellule « tri et prévention des déchets », composée de 3 personnes (sur 5 au service communication), travaille à plein temps sur les actions.

Les 2 chargées de mission, avec bientôt un nouvel animateur prévention, forment et

encadrent une équipe de vacataires pour démultiplier les actions de sensibilisation de proximité.

Le nouveau programme d'action est adapté pour répondre aux exigences de la loi Grenelle 2 (-7% d'Ordures Ménagères Assimilées) et même plus, puisque le SMVO souhaite élargir cette réduction à l'ensemble des déchets produits (déchets des déchetteries, encombrants, déchets verts collectés en porte-à-porte).

L'évolution du nombre d'actions

Grâce à ce dispositif d'aides, l'équipe « tri et prévention des déchets » initie des projets et accompagne les collectivités et autres acteurs dans leur démarche. Ainsi, de nombreuses collectivités adhérentes ont réalisé des actions, chacune à leur niveau, selon leurs moyens et opportunités.

Les demandes des acteurs du territoire deviennent systématiques, le SMVO étant vu comme un référent sur le sujet de la prévention. Le nombre d'animations se développe, notamment grâce au réseau des vacataires formés par le SMVO.



Les actions du nouveau programme d'actions :

Suite à un diagnostic réalisé, visant à détecter les opportunités et contraintes du territoire, un programme d'actions a été proposé à l'ensemble des acteurs du territoire via un comité de pilotage, et validé par l'ADEME Picardie et la Commission Régionale des Aides.

Le contenu de ce programme comprend :

- les animations de sensibilisation du public,
- la sensibilisation des scolaires,
- les éco-manifestations,
- le compostage domestique, collectif et des grands producteurs,
- la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- l'exemplarité du SMVO et des acteurs du territoire (collectivités adhérentes, associations, entreprises...),

- les actions avec les recycleries et les brocantes,
- les actions avec les GMS,
- les actions sur les déchetteries,
- l'analyse du contenu des poubelles.



Les chiffres-clés de l'année 2013 :

112
relais formés

(dont 13 vacataires,
35 gardiens d'immeuble,
37 foyers témoins,
2 ambassadeurs du tri),

95
actions

dont
63 animations

23
vacataires
opérationnels

39
partenaires

(dont 17
collectivités,
9 associations,
8 grandes et
moyennes surfaces)

14
éco-manifes-
tations
aidées par le SMVO

Les actions phares réalisées en 2013



La Ronde de l'Oise

Le SMVO a été partenaire de cet événement en l'aidant à être écoresponsable : zone déchet pour les coureurs, écocup, mise en place du tri sur l'événement, formation des bénévoles... et la sensibilisation du public grâce aux animations réalisées par l'équipe du SMVO, aidée de 15 vacataires sur les stands départ et arrivée : plus de 568 personnes ont été sensibilisées sur le stand, près de 25 000 personnes touchées en tout.



Une opération « Foyers Témoins » sur la Communauté de Communes des Sablons de janvier à juillet 2013

Cette action a permis de mieux connaître ce nouveau territoire et de trouver des relais d'information (37 personnes témoins) pour y instaurer une dynamique sur la prévention des déchets.

Depuis, de nombreuses actions ont été possibles : des animations dans diverses manifestations et occasions diverses (Festival des contes d'Anserville, Fête de la Saint Jean d'Andeville, loto de l'école d'Hénonville, Bibliothèque de Fosseuse, AMAP d'Amblainville, Auchan Méru), la formation de 2 vacataires...



L'analyse du contenu des ordures ménagères par une campagne de caractérisation,

Des réunions d'information et de formation sur le compostage avec l'ARC et la CAC.



La création d'une boîte de jeu mobile sur le développement durable.

Les animations sur le tri et la prévention en GMS

Des animations ont été organisées en partenariat avec certaines Grandes Surfaces du territoire : les E. Leclerc des Ageux, de Cauffry et du Plessis Belleville Thiverny Montataire, les magasins Auchan de Noyon et Lacroix Saint-Ouen et l'Intermarché de Crépy-en-Valois.



La formation de gardiens d'immeuble au tri et à la prévention des déchets.

La participation par la création d'une tenue au défilé mode récup organisé par l'ARC.

Les visites du centre de Traitement des Déchets du SMVO qui intègrent, au delà de la présentation des usines, la présentation des consignes de tri et les gestes de prévention des déchets.



Les animations dans les communes adhérentes : près de 5 000 personnes ont été sensibilisées grâce aux animations sur ces différentes manifestations :

- la fête du climat à Compiègne, avec l'ARC,
- « les Floralys » à Crépy-en-Valois, avec la CCPV,
- le festival Art et Nature de Coye-La-Forêt,
- la sensibilisation du personnel du magasin Métro de Saint-Maximin,
- « Crépy Plage » à Crépy-en-Valois, avec la CCPV,
- « Village Estival » à Lassigny, Grandfresnoy et Béthisy Saint Martin avec le Conseil Général de l'Oise,



- le défi « Tous Unis pour la Cité », à Compiègne, avec l'ARC et l'Université Technologique de Compiègne,
- la course pédestre d'Orry La Ville,
- « Jours de fête » à Feigneux,
- le « Festival International de la Country en Picardie » à Nogent-sur-Oise, avec la CAC,
- « l'Oise fête les sports » à Crépy-en-Valois, avec la CCPV,
- le festival des contes amateurs à Anserville,
- les « Initiatives Régionales de l'Environnement » à Noyon, avec la CCPN,
- la journée Fair Play organisé par le club de Pont-Sainte-Maxence, avec la CCPOH,
- la formation du personnel et des résidents de l'ESAT du Clos du Nid à Cires-Lès-Mello.

► Un budget maîtrisé

L'année 2013 s'est inscrite dans le prolongement des années précédentes, marquées par une situation financière **maîtrisée**.

Le budget 2013 du SMVO s'est élevé à **40 millions d'euros**, avec près de **32 millions d'euros** en fonctionnement et **8 millions d'euros** en investissement.

Avec un excédent antérieur de plus de **2 millions d'euros** en investissement, le SMVO confirme sa capacité à assurer le financement de ses équipements.

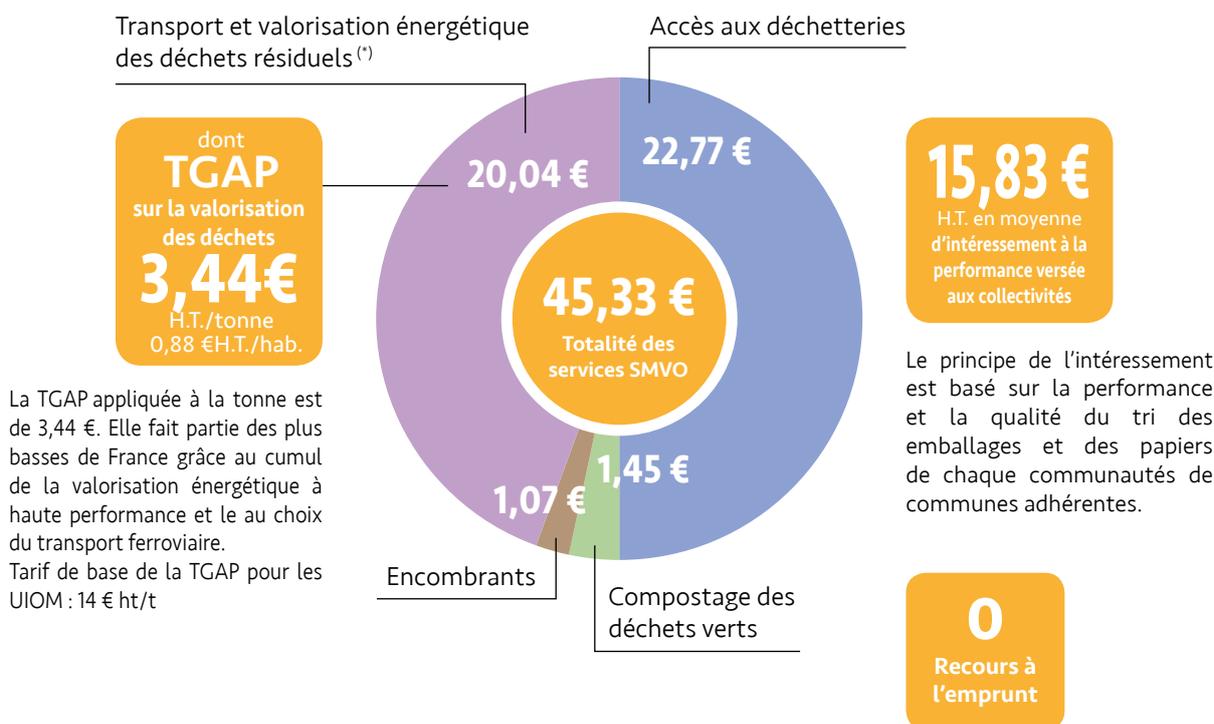
La contribution au transport, au traitement, à la valorisation et au recyclage des déchets ménagers et assimilés, facturée aux communes et communautés de communes adhérentes au SMVO a baissé de 5 % en euros courants depuis 2007 et de 14 % en euros constants.



Pour la valorisation énergétique, les adhérents du SMVO bénéficient d'une des plus faibles TGAP de France, grâce à l'importance du transport alternatif.

Contribution des collectivités adhérentes

en H.T./habitant



La TGAP appliquée à la tonne est de 3,44 €. Elle fait partie des plus basses de France grâce au cumul de la valorisation énergétique à haute performance et le au choix du transport ferroviaire.
Tarif de base de la TGAP pour les UIOM : 14 € ht/t

Le principe de l'intéressement est basé sur la performance et la qualité du tri des emballages et des papiers de chaque communauté de communes adhérentes.

(*) Coût moyen (à l'habitant) reconstitué tenant compte d'une part fixe de 2,69 € ht/hab. et d'une part variable de 68,19 € ht/t

Le SMVO n'a pas eu recours à l'emprunt.

Les dépenses 2013

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN 2013		
Charges de personnel	4 742 739 €	15 %
Charges d'exploitation	17 011 551 €	53 %
Reversement aux collectivités	1 700 626 €	5 %
Intérêts des emprunts	3 160 256 €	10 %
Amortissements & provisions	5 637 434 €	17 %
Total dépenses de fonctionnement	32 252 605 €	100 %
SECTION D'INVESTISSEMENT EN 2013		
Remboursement du capital de la dette	4 501 504 €	59 %
Equipements	2 247 502 €	30 %
Autres	852 494 €	11 %
Total dépenses de fonctionnement	7 601 499 €	100 %
TOTAL BUDGET 2013	39 854 104 €	

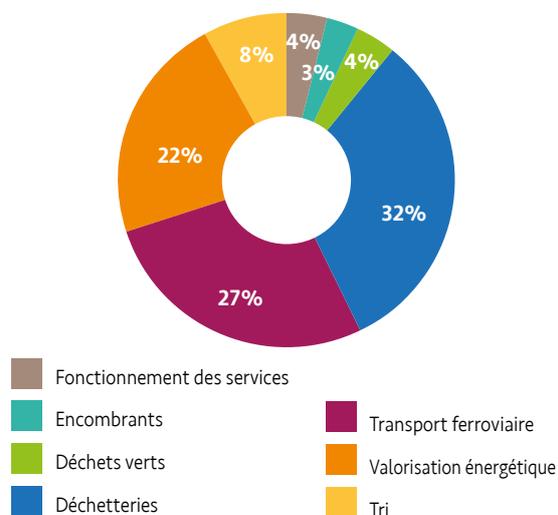
En 2013, une grande part des investissements a été consacrée à la poursuite des travaux d'aménagement des déchetteries (**0,9 M€**) et au travaux de raccordement au centre de traitement principal de Villers-Saint-Paul du réseau de chaleur urbain de la ville de Nogent-sur-Oise (**0,6 M€** réalisé en 2013 sur un programme de près de **1 M€**)

NATURE DE L'INVESTISSEMENT	TRAVAUX FINANCÉS EN 2013
Matériel & mobilier administratif	67 759 €
Nouveaux locaux administratifs	7 596 €
Centre de traitement principal	916 054 €
Equipements & Agencements sur déchetteries	1 256 092 €

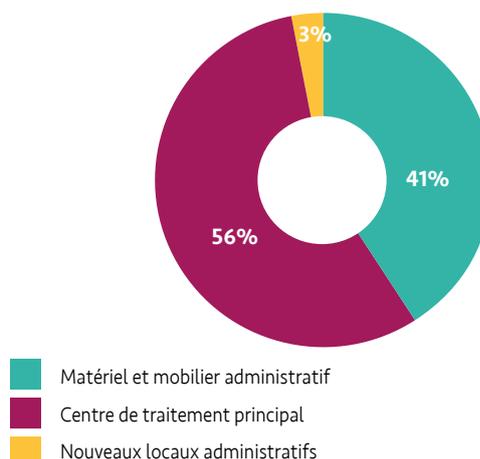
Le budget de l'année 2013 s'est élevé à 40 M d'€.

En fonctionnement, les charges d'exploitation représentent **53 %** des dépenses. En investissement, les équipements représentent **30 %** des dépenses soit **2 247 502 €**. Le remboursement du capital de la dette représente, quant à lui, **59 %** du budget.

Répartition des charges d'exploitation



Répartition des investissements



Les recettes 2013

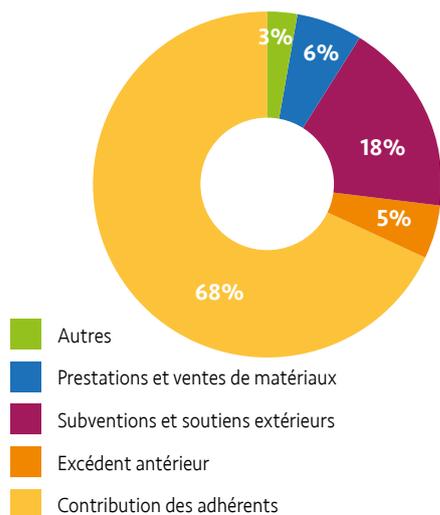
SECTION DE FONCTIONNEMENT EN 2013		
Contribution des adhérents	21 955 188 €	68 %
Excédent antérieur	1 554 241 €	5 %
Subventions & soutiens extérieurs	5 888 509 €	18 %
Prestations & ventes de matériaux	2 073 808 €	6 %
Autres	1 024 909 €	3 %
Total recettes de fonctionnement	32 496 655 €	100 %
SECTION D'INVESTISSEMENT EN 2013		
Excédent antérieur	2 202 649 €	28 %
Subventions	44 619 €	0,5 %
Amortissement	5 637 434 €	70,5 %
Autres	87 548 €	1 %
Total recettes d'investissement	7 972 251 €	100 %
TOTAL BUDGET 2013	40 468 906 €	

Avec près de **22 millions d'euros**, les contributions des adhérents représentent **68 %** des recettes de fonctionnement.

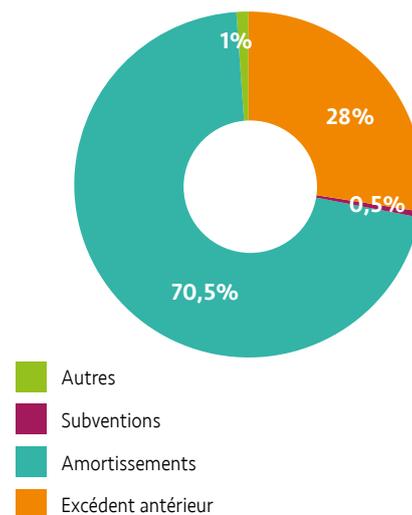
Le montant des aides et des subventions s'élève à près de **6 millions d'euros** soient **18 %** du fonctionnement.



Répartition des recettes de fonctionnement



Répartition des recettes d'investissement



Évolution de la contribution des adhérents

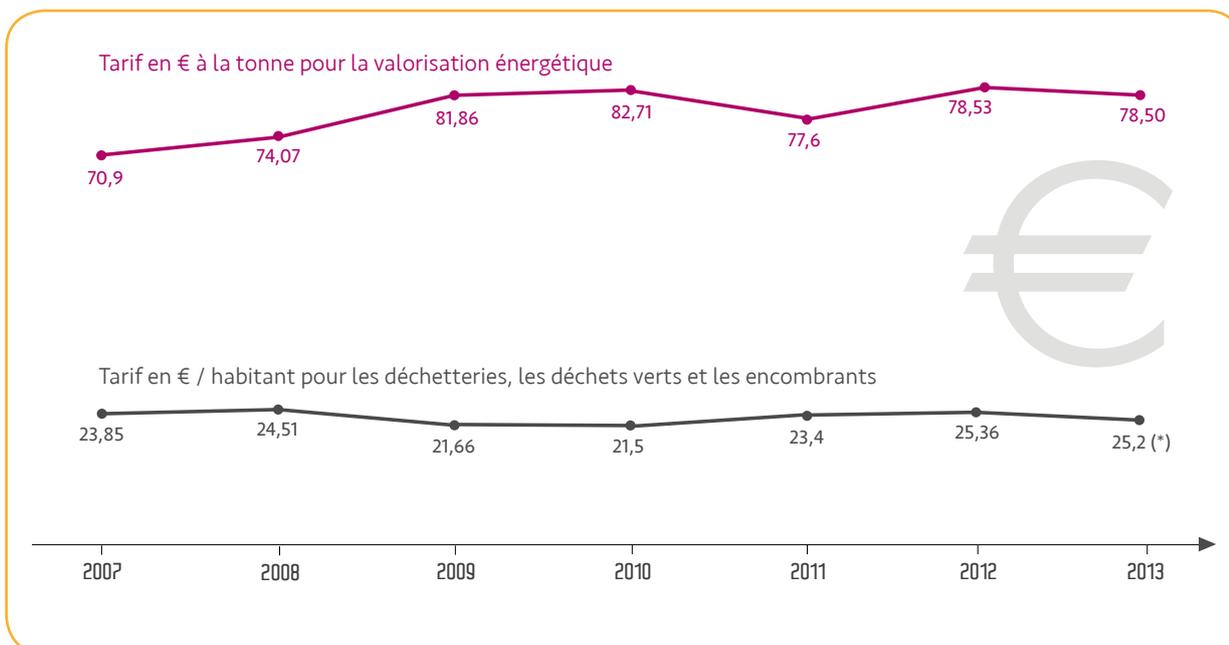
Contribution totale des adhérents (CVE + déchetteries + déchets verts) en € H.T./habitant

Adhérents	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 2007/2013
TOTAL €/habitant en € courants	47	48	46	46	45	46	45	-5 %
TOTAL €/habitant en € constants	53	53	49	49	47	47	45	-14 %

-14%

L'évolution de la contribution des adhérents entre 2007 et 2013 a baissé de - 14 % en euros constants.

Évolution des tarifs en euros courants



Pour la première année en 2012, les collectivités adhérentes ont bénéficié d'un reversement de 200 000 €, sous forme d'intéressement à la performance et à la qualité du tri pour les emballages et papiers (9,49 € HT en moyenne par tonne). En 2013, cet intéressement a été reconduit à hauteur de 372 000 € (15,83 € en moyenne par tonne).

(*) dont 1,07 €/habitant pour les encombrants en 2013.



▶ Les instances
et les services

► Les instances

Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise est un groupement d'EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale).

Chaque groupement adhérent désigne ses représentants auprès du SMVO, le nombre étant fonction de la population du groupement. En 2013, 100 délégués titulaires et 100 délégués suppléants composaient ainsi le comité syndical, l'assemblée délibérante du syndicat.

Le Comité Syndical délibère sur les domaines de sa compétence :

- le vote du budget,
- l'approbation du compte administratif,
- le suivi du contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du centre de traitement principal,
- les conventions diverses.

Le Comité Syndical se réunit au moins une fois par trimestre, en séance publique.

En 2013, les délégués ont été réunis à cinq reprises.

Le 16 mai 2014, le Comité syndical s'est réuni, pour élire le président et les 15 vice-présidents du SMVO. Chaque vice-président représente une intercommunalité membre du SMVO.

Ainsi, toutes les communautés de communes et d'agglomération sont représentées au sein du nouveau bureau du SMVO.

Le Bureau Syndical est la formation restreinte du SMVO et est composé du Président et de 20 vice-présidents.

Il délibère sur les compétences que le Comité lui a déléguées, notamment :

- emprunts,
- acquisitions et ventes foncières ou immobilières,
- marchés publics,
- questions relatives au personnel et à l'administration du Syndicat.

Les membres du Bureau préparent également les dossiers qui seront présentés au Comité Syndical. En 2013, le Bureau a été réuni huit fois.

Le Président prend des décisions sur les domaines de compétence dévolus par le Comité Syndical. Il s'agit notamment des :

- contrats, conventions et marchés publics à concurrence de 50 000 € HT,
- actions en justice intentées au nom du SMVO, tant en défense qu'en demande,
- dépôts de permis de construire ou d'autorisation d'exploiter pour les installations classées,
- demandes de subventions.

► Les commissions et groupes de travail

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code des Marchés Publics, le SMVO est doté des 4 commissions suivantes :

- la **Commission d'Appel d'Offres**, chargée d'attribuer les marchés publics,
- la **Commission de Délégation de Service Public**, pour le suivi de la délégation relative au centre de traitement principal (avenants au contrat initial),
- la **Commission Consultative des Services Publics Locaux**, dont le rôle essentiel consiste à examiner le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets,
- la **Commission de Contrôle des Comptes**, qui examine annuellement les comptes publiés par le délégataire de service public.

Le Comité Syndical a également constitué des groupes de travail afin de réfléchir aux grandes orientations et projets du Syndicat et de préparer les dossiers présentés aux délégués.

Chaque groupe de travail se voit attribuer un sujet précis et est composé d'un vice-président et de délégués :

- la **Commission des Finances** prépare le débat d'orientation budgétaire, le budget et les demandes de modification du budget,

- le groupe de travail « **centre de traitement principal** » examine tout projet relatif au fonctionnement du centre de valorisation énergétique et au centre de tri,
- le groupe de travail « **collecte sélective** » est saisi de toute question relative à la collecte sélective et aux différents contrats afférents (dont Eco-Emballages). Il suivra également l'évolution des recycleries du territoire,
- le groupe de travail « **communication** » examine les actions de communication du syndicat (plan de communication, campagnes thématiques, publications diverses). Il traitera aussi de toutes les actions en faveur de la prévention des déchets,
- le groupe de travail « **déchetteries** » se prononce sur les filières de traitement des déchets, les conventions passées avec les éco-organismes, l'organisation et la qualité du service rendu en déchetteries,
- le groupe de travail « **transport et quais de transfert** » examine toutes les questions relatives au transfert et au transport ferroviaires ainsi que l'évolution des marchés afférents.

Les vice-présidents du SMUO



Philippe MASSEIN
1^{er} vice-président
Communauté de
l'Agglomération Creilloise



Robert LAHAYE
2^{ème} vice-président
Communauté de
Communes des Pays
d'Oise et d'Halatte



Benoit HAQUIN
6^{ème} vice-président
Communauté de
Communes du Pays
de Valois



Corry NEAU
3^{ème} vice-présidente
Communauté de
Communes de l'Aire
Cantilienne



Claude PERSANT
7^{ème} vice-président
La Vallée Dorée :
Communauté de
Communes du
Liancourtois



Alain BRAILLY
11^{ème} vice-président
Communauté de
Communes du Canton
d'Attichy



Patrick FLOURY
4^{ème} vice-président
Communauté de
Communes de
la Basse Automne



Patrick CORBEL
8^{ème} vice-président
Communauté de
Communes La Ruraloise



Bruno SICARD
12^{ème} vice-président
Communauté de
Communes Cœur Sud Oise



René MAHET
5^{ème} vice-président
Communauté de
Communes du Pays
des Sources



Jacky MELIQUE
9^{ème} vice-président
Communauté de
Communes des 3 Forêts



Jean-Luc DION
13^{ème} vice-président
Communauté de
Communes Pierre Sud Oise



Patrick DURVICQ
10^{ème} vice-président
Communauté de
Communes du Pays
Noyonnais



Annick DECAMP
14^{ème} vice-présidente
Communauté de
Communes de
la Plaine d'Estrées



Laurent CHEVALLIER
15^{ème} vice-président
Communauté de
Communes des Sablons



Philippe MARINI
Président
Agglomération de la région
de Compiègne

Les services techniques

Les services techniques regroupent 92 agents et sont organisés en plusieurs pôles :

- service exploitation des déchetteries,
- service Construction et Maintenance,
- service études et développement – suivi du contrat de délégation de service,
- informatique et téléphonie.

1 - Service exploitation des déchetteries

Ce service gère le réseau des déchetteries Verdi composé de :

• 22 déchetteries exploitées en régie directe

Ces 22 déchetteries sont exploitées par 52 agents d'exploitation (dont 8 agents ayant la polyvalence déchetterie / transport) accueillant les usagers sur site, encadrés par 4 coordonnateurs et un responsable d'exploitation.

L'enlèvement des bennes de déchetterie est réalisé depuis le 1^{er} janvier 2013, en régie directe, avec 18 conducteurs poids lourds, encadrés par 2 coordonnateurs transport et d'un agent effectuant le reporting des tonnages.

Une personne se charge de la planification de l'activité des agents de déchetteries et des conducteurs.

• 2 déchetteries en contrat d'exploitation (Bornel et Attichy)

L'équipe d'exploitation réalise l'élaboration technique des cahiers des charges pour l'acquisition de matériels ainsi que le traitement des déchets collectés en déchetteries. L'équipe opère le suivi des prestations. Une personne est spécifiquement missionnée pour le suivi des tonnages liés aux prestations des déchetteries.

2 - Service construction maintenance

Une personne s'occupe de la construction, de la rénovation et de la maintenance des infrastructures du syndicat :

- construction et rénovation des déchetteries,
- entretien des locaux administratifs,
- implantation des bases logistiques de transport à Estrées Saint-Denis et Verberie,

- mise aux normes réglementaires des déchetteries,
- suivi de l'entretien des sites de transfert rail / route confiés à un exploitant.

La maintenance courante et curative des déchetteries et des locaux administratifs est gérée en interne par un coordonnateur maintenance et un agent polyvalent (gestion du parc automobile, gestion du matériel d'exploitation propre aux déchetteries (équipement de protection, pelles, balais, brouette).

3 - Service études et développement Suivi du contrat de délégation de service public

Une personne se charge de suivre techniquement le contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du Centre de Traitement Principal de Villers-Saint-Paul, et s'assure que les équipements propriété du syndicat sont correctement gérés et entretenus. Au-delà de ce suivi, cette personne à la charge de promouvoir les projets de développement technique du syndicat comme la création du réseau de chaleur urbain entre le centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul et la Ville de Nogent-sur-Oise. Cette personne encadre un chargé d'études qui l'accompagne sur l'analyse des chiffres, alimentant un observatoire statistique des données du syndicat.

Un troisième agent se charge du suivi technique du centre de tri et assure la mise en place de l'extension des consignes de tri. Il est le référent auprès des éco-organismes tels qu'EcoFolio et Eco-Emballages. Il encadre également un agent recruté en avril 2013 effectuant la caractérisation des collectes sélectives entrantes sur le centre de tri de Villers-Saint-Paul.

4 - Informatique et téléphonie

Une personne déléguée à l'informatique et la téléphonie accompagne l'ensemble des services du syndicat pour répondre aux besoins spécifiques de chacun, en matière de téléphonie et d'informatique. Cet informaticien gère la mise en réseau de l'ensemble des sites du syndicat s'a

APPROUVÉ

Par Catherine FOURNIER, 17:06, 28/05/2014

Afin de préparer, accompagner et exécuter les décisions des délégués, une équipe de 108 agents compose l'effectif du SMVO.

Le cœur de métier du Syndicat explique que 85 % des agents forment une partie du service technique avec l'accueil en 2013 de 25 nouveaux agents recrutés dans le cadre de la régie de transport de bennes de déchetteries mise en place le 1^{er} janvier.

Carole KOSTRZEVA-GASMI
Assistante de Direction

Adjoint administratif
> Rédacteur

Services Techniques

Corinne DOUVRY
Assistante - Secrétariat technique - Accueil

Adjoint administratif

Nicolas AVELINE
Directeur Général Adjoint
Responsable des Services Techniques

Ingénieur territorial

William BLAHAT
Gestion des stocks matériel/EPI
Parc automobiles
Prestations siège

Adjoint technique de
2^{ème} classe > 1^{ère} classe

Suivi DSP Etudes - Développement

Sandra MOREL
Etudes & développement
Suivi DSP - Statistiques

Ingénieur Territorial

Florian BEDEL
Ingénieur Etudes
(Renfort)

Ingénieur Territorial

Infrastructure Maintenance

Karine JOLLY
Construction
Maintenance et réseaux

Technicien
> Ingénieur territorial

Damien BOUILLON
Délégué informatique
et téléphonie

Technicien

Exploitation

Benjamin LEFEVRE
Responsable d'exploitation
transport et déchetteries

Technicien
> Ingénieur territorial

Mathieu GOVINDIN
Assistant Technique
d'Exploitation
Déchetteries - Transport - Quais

Technicien

Transport

Michel DOTIGNY
Coordonnateur
de maintenance

Adjoint technique
> Agent de maîtrise

**Christophe LAMBOLEY
Claire FRNO**
Coordonnateurs transport
déchetteries

Adjoint technique
> Agent de maîtrise

Christophe HECQUET
Maintenance bennes

Adjoint technique de
2^{ème} classe > 1^{ère} classe

18 chauffeurs PL

Adjoint technique de
2^{ème} classe > 1^{ère} classe

Déchetteries

**Thierry COLINET
Wilfrid DEKERPEL
Yannis DUTÉRIEZ
Renaud BENOÎT**

Adjoint technique
> Agent de maîtrise

Edwige LUSSIGNY
Plannings déchetteries
et transport

Adjoint technique
> Agent de maîtrise

Guillaume GLADIEUX
Assistant reporting

Adjoint technique de
2^{ème} classe > 1^{ère} classe

Sophie CEOLIN ARIS
Tonnages
Contrôle facturation
Tableaux de bord

Adjoint Administratif

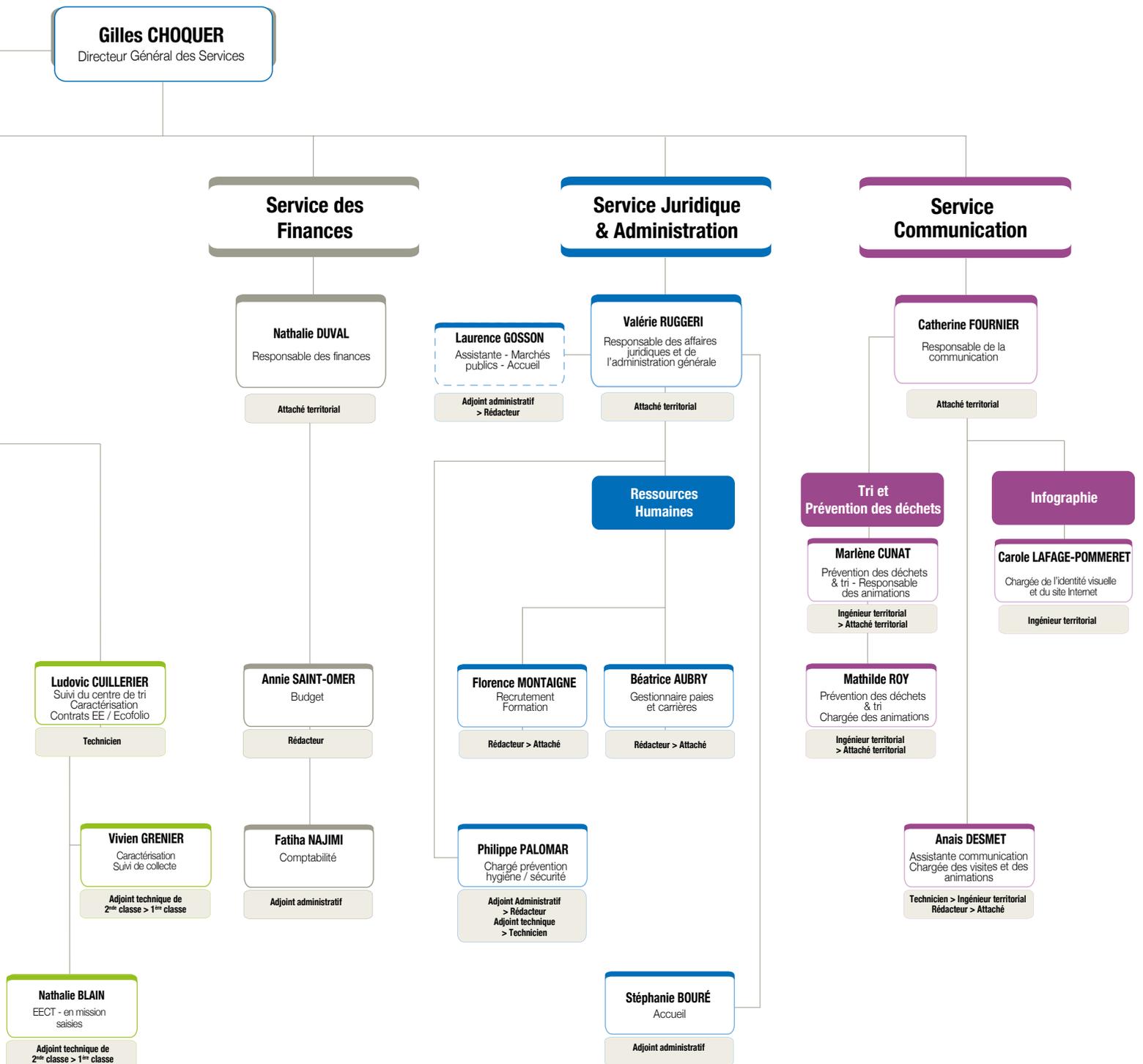
**52 agents d'exploitation
de déchetteries**

Adjoint technique de
2^{ème} classe > 1^{ère} classe

Gestion des cartes
particuliers
(Mission ponctuelle)
Accueil

CUI

► Les services



Le service juridique et administratif

Ce service est composé de 6 personnes et exerce des missions transversales.

Sur le plan administratif, il s'agit d'organiser les réunions d'élus (Comités et Bureaux) et de préparer, en lien avec les services concernés, les dossiers et rapports de présentation.

Une fois les décisions votées, le service administratif rédige les délibérations et veille à l'accomplissement de l'ensemble des formalités nécessaires pour que ces décisions soient applicables.

Le service juridique gère principalement les contrats, les marchés publics et la délégation de service public relative à l'exploitation du centre de traitement principal.

Une cinquantaine de contrats et marchés ont été conclus en 2013.

Ainsi, les marchés attribués concernent des domaines aussi divers que la signalétique ou les dispositifs de sécurité des déchetteries, le traitement des différents types de déchets collectés au sein du réseau VERDI (déchets verts, bois, encombrants, etc.), la fourniture de titres-restaurants ou de matériel de bureau, ou encore l'installation d'un dispositif de mesure des dioxines sur le centre de valorisation énergétique.

Les contrats conclus sont relatifs à la location de véhicules de service, l'abonnement à de la documentation technique ou juridique, l'abonnement aux réseaux divers, la location de petit matériel, la maintenance informatique, l'entretien des installations, etc.

Le service juridique gère également les différents contrats d'assurances (responsabilité civile, dommages aux biens, risques statutaires, risques industriels).

Ce service s'occupe également des contentieux qui peuvent naître dans l'exécution des différents contrats, mais aussi des plaintes déposées lors de vols ou de dégradations commises sur les installations du Syndicat.

Le service Ressources Humaines est chargé de l'ensemble des questions relatives au personnel et à l'organisation des services : recrutement, gestion de la paie, formation, suivi de la carrière, hygiène et sécurité.

En 2013, afin de faire face à l'augmentation des effectifs engendrée par la création de la régie de transport des bennes de déchetteries, ce service a été renforcé et réorganisé. Cela a notamment permis de développer l'offre de formation auprès des agents, avec la mise en place d'ateliers de reconversion, ou le renforcement des savoirs de base.

Le service des finances

Le service des Finances élabore le budget et gère son exécution. Il gère ainsi l'ensemble des dépenses et des recettes mais également la trésorerie et les emprunts.

Ce service a mis en place une gestion analytique des dépenses et des recettes par pôle d'activité : transport et valorisation des déchets ménagers, transport et traitement des collectes sélectives, traitement des déchets de déchetteries, déchets verts et encombrants.

Non obligatoire, elle permet de déterminer et fixer les tarifs pratiqués par le Syndicat par nature d'activité et permet de restituer le coût réel de chacune de ses activités.

Sous l'autorité de la Direction Générale, le service financier a assuré en 2013 la gestion :

- d'un budget de fonctionnement de près de 34 millions d'euros,
- d'un budget d'investissement de près de 2,6 millions d'euros.

Le service est composé de 3 personnes. Chaque année plus de 5 600 mandats et plus de 700 titres de recettes sont émis.

Le service communication et prévention des déchets

Le service communication est constitué d'une équipe de 5 personnes qui travaillent sur l'ensemble des dossiers du service.

Le modèle de fonctionnement se rapproche de celui exercé habituellement en agence de communication.

Chacun est capable de dire ce que fait l'autre et les compétences sont réparties de manière complémentaire entre chacun des membres du service.

Le cellule « prévention » constituée de 2 personnes, une responsable du programme de prévention et une chargée des animations, définit non seulement la stratégie après avoir réalisé le diagnostic, mais organise les actions sur le tri et la prévention des déchets avec les différents relais.

La graphiste travaille de manière transversale sur l'ensemble des sujets, en fonction des besoins, mais plus particulièrement sur la partie institutionnelle et sur le site internet.

En 2012, le Rapport d'activités a été confiée à un prestataire extérieur.

La chargée des visites des installations participe à certaines animations « tri et prévention ».

Dans sa tâche d'organisation de visites, elle met toujours en avant les gestes de tri et de prévention. En complément de cette mission, elle est chargée des publications de communication interne : le SMVO mag, le trombinoscope... et de l'organisation des événements en interne : les soirées de vœux du personnel...



**SYNDICAT MIXTE
DE LA VALLÉE DE L'OISE**

CS 30316
60 203 Compiègne cedex
e-mail : smvo@smvo.fr
Tél. 03 44 38 29 00 - Fax. 03 44 38 23 61
www.smvo.fr

